

Interlocuteur PC-Consult :
Pascal CHARPENTIER
Bourgneuf, 37340 RILLE
Pc-consult@orange.fr
06 08 35 75 52



ETUDE PREALABLE AGRICOLE

D'après le Décret n°2016-1190 du 31 août 2016

Projet de lotissements

Commune de Changé (53)

Parc environnemental de Changé
(Source : Mairie de Changé, change53.fr)

Avril 2022

Table des matières

Table des matières	1
Liste des abréviations et des sigles	3
Liste des figures.....	4
Liste des Tableaux	5
I. Préambule : cadre étude.....	7
I.1. Cadre réglementaire de la compensation agricole collective :	7
I.2. Contenu et déroulement de l'étude préalable agricole	8
II. Description du projet	8
II.1. Nature du projet : lotissements Golf	8
II.2. Situation géographique du projet et des parcelles concernées	12
II.3. Intégration du projet dans les politiques locales	14
III. Contexte agricole et délimitation du territoire d'étude	15
III.1. Contexte agricole général	15
III.2. Délimitation du périmètre d'étude.....	18
IV. Etat initial de l'économie agricole dans le territoire d'étude	20
IV.1. Production agricole primaire sur le canton de Saint-Berthevin (P1).....	20
IV.1.1. Caractéristiques de ou des exploitations et des parcelles impactées	20
IV.1.2. Environnement physique et potentialités agronomiques du territoire.....	23
IV.1.2.a. Topographie	23
IV.1.2.b. Hydrographie	23
IV.1.2.c. Géologie.....	25
IV.1.2.d. Pédologie	26
IV.1.2.e. Climat.....	27
IV.1.3. Occupation des sols et pression foncière.....	27
IV.1.3.a. Unités paysagères	27
IV.1.3.b. Occupation des sols	31
IV.1.3.c. Consommation d'espaces agricoles.....	32
IV.1.3.d. Pression foncière et marché des terres agricoles	33
IV.1.4. Structure des exploitations agricoles	34
IV.1.4.a. Nombre d'exploitation et surface agricole utilisée	34
IV.1.4.b. Statut juridique des exploitations et âge des exploitants	36
IV.1.5. Production et économie agricoles	37
IV.1.5.a. Poids économique de l'agriculture	37
IV.1.5.b. Types de productions agricoles.....	39

IV.1.5.c. Valorisation des productions sous forme de démarche de qualité	42
IV.2. Filières économiques agricoles amont et aval	43
IV.2.1. Structures travaillant avec l'exploitation impactée.....	44
IV.2.1.a. Les structures en amont.....	44
IV.2.1.b. Les structures en aval.....	45
IV.2.1.c. Entreprise pour les travaux aux champs	48
IV.2.2. Coopératives et négoce.....	49
IV.2.3. Ateliers de première transformation.....	49
IV.2.4. Vente directe, circuits courts et transformation par les agriculteurs	50
IV.3. Synthèse de l'état initial agricole	51
V. Mesures d'évitement et de réduction	53
V.1. Mesures d'évitement	53
V.2. Mesures de réduction	53
VI. Effets du projet sur l'économie agricole du territoire	54
VI.1. Impacts qualitatifs sur l'économie agricole du territoire.....	54
VI.2. Evaluation financière des impacts	56
Evaluation de la perte de potentiel agricole.....	56
Détermination du produit brut agricole moyen du territoire	56
Impact direct : Production agricole.....	57
Impact indirect : filières aval	57
Perte annuelle de potentiel agricole.....	57
Reconstitution du potentiel économique agricole.....	57
Estimation de l'investissement nécessaire.....	57
VII. Résumé	58
VIII- Projet collectif proposé pour la compensation agricole.....	60
VIII.1. CUMA de Changé [C1].....	60
VIII.2. CUMA Rumin-Mix [C2]	61
VIII.3. CUMA des Fouilloux [C3].....	61
VIII.4. GIE agro éco transformation fermière [C4].....	62
VIII.5. Synthèse des mesures de compensation et choix retenu par SAS Sofial	64
VIII.6. Suivi des mesures mises en place.	64
Bibliographies.....	65
Bases de données mobilisées	65
Revue et ouvrages consultés :	65
Annexe.....	69

Liste des abréviations et des sigles

AB – Agriculture Biologique
AMAP – Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne
AOC – Appellation d'Origine Contrôlée
AOP – Appellation d'Origine Protégée
CA – Chiffre d'Affaires
CALaval – Laval Agglo
ComCom – Communauté de Communes
CLC – Corine Land Cover
CUMA – Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole
DREAL – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
EARL – Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
EPCI – Etablissement Public de Coopération Intercommunale
GAEC – Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
IAA – Industrie(s) Agro-Alimentaire(s)
IGN – Institut Géographique National
IGP – Indication Géographique Protégée
INRA – Institut National de la Recherche Agronomique
INSEE – Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
MAEC – Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (aides de la PAC)
OTEX – Orientation Technico-Economique
P1 – Périmètre d'étude 1
P2 – Périmètre d'étude 2
PAC – Politique Agricole Commune
PB – Production Brute
PBS – Production Brute Standard
PLUi – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
PRA – Petite Région Agricole
RA – Recensement Agricole
RICA – Réseau d'Information Comptable Agricole
RPG – Registre Parcellaire Graphique
SAU – Surface Agricole Utilisée
SCEA – Société Civile d'Exploitation Agricole
SCoT – Schéma de Cohérence Territoriale
SIGO – Signes d'Identification de l'Origine et de la Qualité
UTA – Unité de Travail Agricole
VA – Valeur Ajoutée

Liste des figures

Figure 1 : LELIEVRE et LELIEVRE Terrains à bâtir (source : Lelièvre immobilier)	9
Figure 2 : Parcelles de lotissement en construction à Changé (source : Lelièvre immobilier)	9
Figure 3 : Plan de composition du lotissement Golf 13 situé sur les parcelles agricoles (source : Lelièvre immobilier)	11
Figure 4 : Situation géographique du Projet en France et en Mayenne	12
Figure 5 : Localisation des parcelles du projet sur le PLUi de la CA de Laval	13
Figure 6 : OAP-golf-Changé, source : PLUi CA Laval (CA LAVAL, s. d.-c)	14
Figure 7 : Les Petites Régions Agricoles du département de Mayenne.....	15
Figure 8 : Occupation des sols en 2018 et petites régions agricoles de Mayenne (Corine Land Cover 2018)	16
Figure 9 : OTEX dominante des exploitations par communes en 2010 pour le département de Mayenne (OTEX dans laquelle est classée la majorité des exploitations d'une commune)	17
Figure 10 : Topographie et réseau hydrique du canton de Saint-Berthevin	23
Figure 11 : Situation géographique du Bassin Versant de la Mayenne (source : SAGE Mayenne)	24
Figure 12 : Localisation du périmètre d'étude P1 au sein du Massif Armoricaïn (source : Encyclopedia Universalis France 2021).....	25
Figure 13 : Localisation du périmètre d'étude sur une carte géologique schématique de la Mayenne (source : BRGM, 2010)	26
Figure 14 : Données météorologiques de la Mayenne (source : Météo-France, repris par BRGM, 2010) ...	27
Figure 15 : Carte schématique des unités géomorphologiques en Mayenne (Source : préfecture de la Mayenne, BRGM)	28
Figure 16 : Prairies de la vallée de la Mayenne dans lesquelles la rivière ondule et déborde (Monflours) : source, Paysages, pays de la Loire (DREAL des Pays-de-la-Loire, 2017).....	28
Figure 17 : Plateau bocager au maillage encore lisible et haies peu dégradées (Forcé) (DREAL des Pays-de-la-Loire, 2017).....	29
Figure 18 : Schéma paysager de la région de Laval (DREAL des Pays-de-la-Loire, 2017)	29
Figure 19 : Paysage structuré par la trame des haies du bocage mayennais vu depuis le Mont Montaignu (DREAL des Pays-de-la-Loire, 2017)	30
Figure 20 : Grands types d'occupation du sol dans le canton de Saint Berthevin en 2018 (sources : CLC, 2018)	31
Figure 21 : Occupation des sols du canton de Saint Berthevin en 2006, 2012 et 2018	32
Figure 22 : Consommation de l'espace entre 2001 et 2011 sur le territoire de Laval Agglomération (source : SCoT Laval Loiron)	33
Figure 23 : Evolution du prix des terres et prés libres non bâtis en Pays de la Loire (€/ha), d'après Terre-net	34
Figure 24 : Evolution du nombre d'exploitations et de la surface agricole utilisée dans le canton de Saint-Berthevin, d'après RA 2010	35
Figure 25 : Evaluation de la SAU moyenne dans le canton de Saint-Berthevin, dans le département, la région et l'ensemble de la France (d'après RA 2010)	35
Figure 26 : Nombre d'exploitations selon le statut juridique des exploitations agricoles au sein du canton de Saint-Berthevin en 2000 et 2010, d'après le RA 2010	36
Figure 27 : Age des exploitants dans le canton de Saint-Berthevin en 1988, 2000 et 2010	37
Figure 28 : Evolution de la PBS et du volume de travail agricole au sein du canton de Saint-Berthevin (d'après RA, 2010)	38

Figure 29 : Evolution de la PBS moyenne par exploitation au sein du canton de Saint-Berthevin, dans le département, la région et l'ensemble de la France (d'après RA, 2010).....	39
Figure 30 : Répartition de la SAU entre les différentes catégories de cultures, d'après le RPG (moyenne 2015-2019).....	40
Figure 31 : Parcellaire déclaré PAC (RPG) 2015 à 2019 sur le canton de Saint-Berthevin	41
Figure 32 : Nombre de producteurs et de transformateurs en agriculture biologique dans le canton de Saint-Berthevin (2010-2019), source : AgenceBio.....	43
Figure 33 : Les entreprises de transformation laitière de plus de 50 salariés en pays de la Loire (Chambre d'agriculture Pays de la Loire, 2019)	50
Figure 34 : AOP Golf-Changeé (source : PLUi CA Laval).....	54

Liste des Tableaux

Tableau 1 : Conditions nécessaires pour qu'un projet fasse l'objet d'une étude d'impacts agricoles.....	7
Tableau 2 : Caractéristiques générales du projet	8
Tableau 3 : Rattachements administratifs de la commune du projet et documents d'urbanismes disponibles	12
Tableau 4 : Parcelles agricoles du cadastre affectées par le projet	13
Tableau 5 : SAU en Pays de la Loire en 2019 (statistique agricole annuelle)	17
Tableau 6 : Critères de choix des périmètres d'étude	18
Tableau 7 : Présentation générale des périmètres d'étude (INSEE)	19
Tableau 8 : Caractérisation des terres de l'exploitant prélevées dans le projet	20
Tableau 9 : Caractéristiques de l'exploitation impactée.....	22
Tableau 10 : Evolution de l'occupation des sols du canton de Saint-Berthevin (d'après CLC 44 postes, couleurs correspondantes)	31
Tableau 11 : Prix des terres et prés libres dans les PRA de Mayenne (sources : SAFER et Terre-net).....	34
Tableau 12 : Etablissements actifs du canton de Saint-Berthevin fin 2017, d'après INSEE.....	38
Tableau 13 : Principales cultures dans le Canton de Saint-Berthevin, d'après le RPG (2015-2019)	40
Tableau 14 : Cheptel des exploitations siégeant dans le canton de Saint Berthevin, d'après le RA de 2010 (S : secret statistique).....	42
Tableau 15 : Aire de SIQO dont fait partie le canton de Saint-Berthevin (source : INAO)	42
Tableau 16 : Production sous signe de qualité au sein du canton de Saint-Berthevin	43
Tableau 17 : Caractéristiques du fournisseur Anjou Maine Céréales	44
Tableau 18 : Caractéristiques de l'entreprise amont Agri négoce	45
Tableau 19 : Caractéristique de la coopérative TERRENA.....	45
Tableau 20 : Caractéristiques de la coopérative Ter'elevage.....	46
Tableau 21 : Caractéristique de l'entreprise BECHET Bétail	46
Tableau 22 : Caractéristiques de l'entreprise BETAÏL GORONNAIS	47
Tableau 23 : Caractéristiques de la coopérative Cooperl Arc Atlantic	47
Tableau 24 : Caractéristiques du groupe laitier BEL.....	48
Tableau 25 : Caractéristique de la SARL du Grand Joigné.....	48
Tableau 26 : Synthèse de l'Etat initial de l'économie agricole dans la Mayenne et dans le canton de Saint-Berthevin.....	51
Tableau 27 : Synthèse des caractéristiques de l'exploitation et des parcelles touchées par le projet	52
Tableau 28 : Teneur des impacts engendrés sur l'exploitation concernée et sur l'économie agricole du territoire	55

Tableau 29 : Détermination du produit brut du territoire du canton de Saint-Berthevin (RA Agreste, 2010)	56
Tableau 30 : Présentation de la CUMA De Changé	60
Tableau 31 : Projet sollicité par la CUMA de Changé	60
Tableau 32 : Présentation de la CUMA Rumin-Mix	61
Tableau 33 : Projet sollicité par la CUMA Rumin-Mix	61
Tableau 34 : Présentation de la CUMA des Fouilloux	62
Tableau 35 : Projet sollicité par la CUMA des Fouilloux	62
Tableau 36 : Projet sollicité par la CUMA des Fouilloux	63

I. Préambule : cadre étude

I.1. Cadre réglementaire de la compensation agricole collective :

Le prélèvement de terres agricoles à fin d'urbanisation constitue une menace tant pour les ressources que pour l'économie agricole d'un territoire. Pour limiter les conséquences négatives de projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements, l'article 28 de la Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt du 13 octobre 2014 étend l'application de la séquence « **Eviter, Réduire, Compenser** » à l'agriculture.; L'article L.112-1-3 du Code rural et de la pêche maritime, qui impose de produire une étude préalable pour le maître de projet et le décret n°2016-1190 du 31 août 2016, qui précise la nature des projets concernés, le contenu de l'étude et la procédure d'examen en sont les textes support

Le dispositif de compensation collective agricole vise ainsi à éviter ou réduire les effets négatifs des projets sur l'économie agricole locale et, si nécessaire, à les compenser par des mesures consolidant l'économie agricole du territoire (Décret n° 2016-1190 du 31 août 2016 relatif à l'étude préalable et aux mesures de compensation prévues à l'article L. 112-1-3 du code rural et de la pêche maritime, 2016). Les projets nécessitant une étude préalable agricole dans le département de Mayenne (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers, s. d.) doivent cumuler les conditions de nature, de localisation et de consistance présentés dans le Tableau 1.

La SAS Sofial (filiale du groupe **LELIEVRE IMMOBILIER**, référence dans le domaine de l'immobilier), souhaite **créer 5 lotissements** nouveaux sur des terrains de la commune de **Changé** (Mayenne), sur une emprise d'environ 14.20 hectares, dont 3.78 ha de terres agricoles. D'après les critères du Tableau 1, ce projet est soumis à une étude préalable de compensation collective agricole.

Conditions pour faire l'objet d'une étude d'impact agricole	Lotissements à Changé	
Projet soumis à une étude d'impact environnemental de façon systématique (2020).	✓	Travaux d'aménagements dont le terrain d'assiette est supérieur à 10ha (39.b)
Emprise située sur une zone : Agricole (A), forestière ou naturelle (N) des Plan Locaux d'Urbanisme (PLU), affectée à une activité agricole au cours des 5 années précédant la date de dépôt du dossier. à Urbaniser (AU) des Plan Locaux d'Urbanisme (PLU), affectée à une activité agricole au cours des 3 années précédant la date de dépôt du dossier. OU Non définie par un document d'urbanisme, affectée à une activité agricole au cours des 5 années précédant la date de dépôt du dossier.	✓ ✓ -	Le projet a une emprise sur une zone agricole (A) exploitée ces 5 dernières (0.62 ha) et sur une zone à urbaniser (AUh) affectée ces 3 dernières années à une activité agricole (3.16 ha). (Maïs ensilage et Blé tendre hiver)
Surface agricole prélevée de manière définitive ≥ 2 ha (Seuil propre au département de Mayenne)	✓	3.78 ha prélevés

Tableau 1 : Conditions nécessaires pour qu'un projet fasse l'objet d'une étude d'impacts agricoles

1.2. Contenu et déroulement de l'étude préalable agricole

Notre bureau d'étude, PC-Consult, a été mandaté par le maître d'ouvrage SAS Sofial pour réaliser l'étude préalable agricole du projet de lotissements à Changé.

D'après l'article D. 112-1-9 du Code rural de la pêche maritime, cette étude doit comprendre :

- i. « Une description du projet et la délimitation du territoire concerné ;
- ii. **Une analyse de l'Etat initial de l'Economie agricole du territoire concerné.** Elle porte sur la production primaire, la première transformation et la commercialisation par les exploitants agricoles et justifie le périmètre retenu par l'étude ;
- iii. **L'étude des effets positifs et négatifs du projet sur l'économie agricole de ce territoire.** Elle intègre une évaluation de l'impact sur l'emploi ainsi qu'une évaluation financière globale des impacts, y compris les effets cumulés avec d'autres projets connus ;
- iv. **Les mesures envisagées et retenues pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet.** L'étude établit que ces mesures ont été correctement étudiées. Elle indique, le cas échéant, les raisons pour lesquelles elles n'ont pas été retenues ou jugées insuffisantes. L'étude tient compte des bénéfices, pour l'économie agricole du territoire concerné, qui pourront résulter des procédures d'aménagement foncier mentionnées aux articles L. 121-1 et suivants ;
- v. **Le cas échéant, les mesures de compensation collective envisagées pour consolider l'économie agricole du territoire concerné,** l'évaluation de leur coût et les modalités de leur mise en œuvre. »

Le présent document contient ces différents éléments et suit la trame proposée par l'article du Code rural.

II. Description du projet

II.1. Nature du projet : lotissements Golf

Le projet d'aménagement se situe sur la commune de Changé (Mayenne). Il concerne la création de 5 lotissements sur plusieurs parcelles dont 2 étaient utilisées ces dernières années pour un usage agricole. La première d'environ **2,17 ha** et la seconde de **1,61 ha** ont toutes deux été cultivées ces 5 dernières années en maïs ensilage et en blé tendre d'hiver. Les autres parcelles concernées par le projet sont sur des terres AU qui n'ont pas été utilisées à des fins agricoles sur au moins 3 ans. L'emprise totale des lotissements est de 14,20 ha (Tableau 2). Ce projet est porté par la SAS Sofial.

Nature du projet	Lotissements immobiliers
Surfaces envisagées	Environ 14,20 ha (sur l'ensemble des lotissements Golf), dont 3,78 ha de parcelles agricoles (correspondant au lotissement Golf13)
Porteur du projet	SAS Sofial (filiale du groupe LELIEVRE)
Calendrier du projet	Livraison d'une première tranche au 1 ^{er} semestre de 2022, concernant les terrains viabilisés à bâtir du lotissement Golf 13.
Caractéristiques techniques	Plusieurs lotissements sur différentes parcelles du lieu-dit Golf à Changé. Dont le lotissement Golf 13, situé sur des parcelles agricoles : <ul style="list-style-type: none">- 50 lots habitables avec une emprise au sol variant de 357m² à 780m².- Une haie est préservée, traversant le lotissement du Nord au Sud.

Tableau 2 : Caractéristiques générales du projet

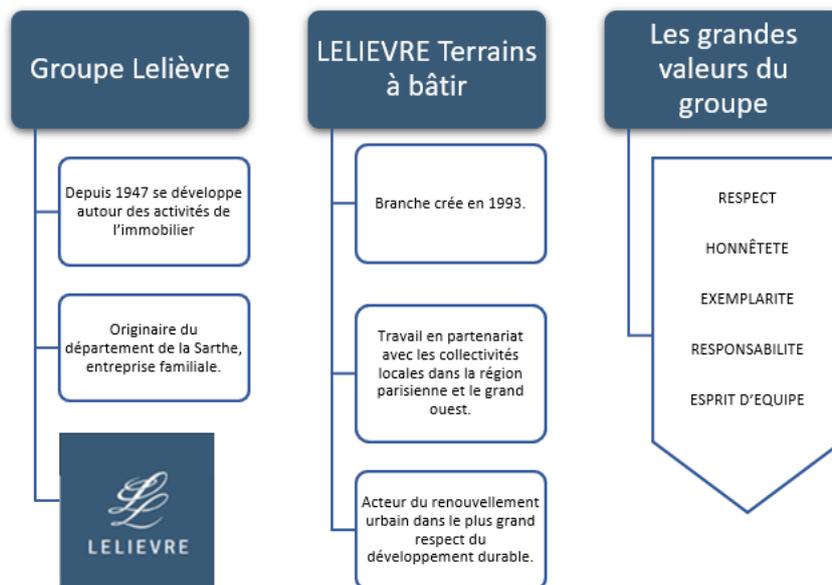


Figure 1 : LELIEVRE et LELIEVRE Terrains à bâtir (source : Lelièvre immobilier)



Figure 2 : Parcelles de lotissement en construction à Changé (source : Lelièvre immobilier)

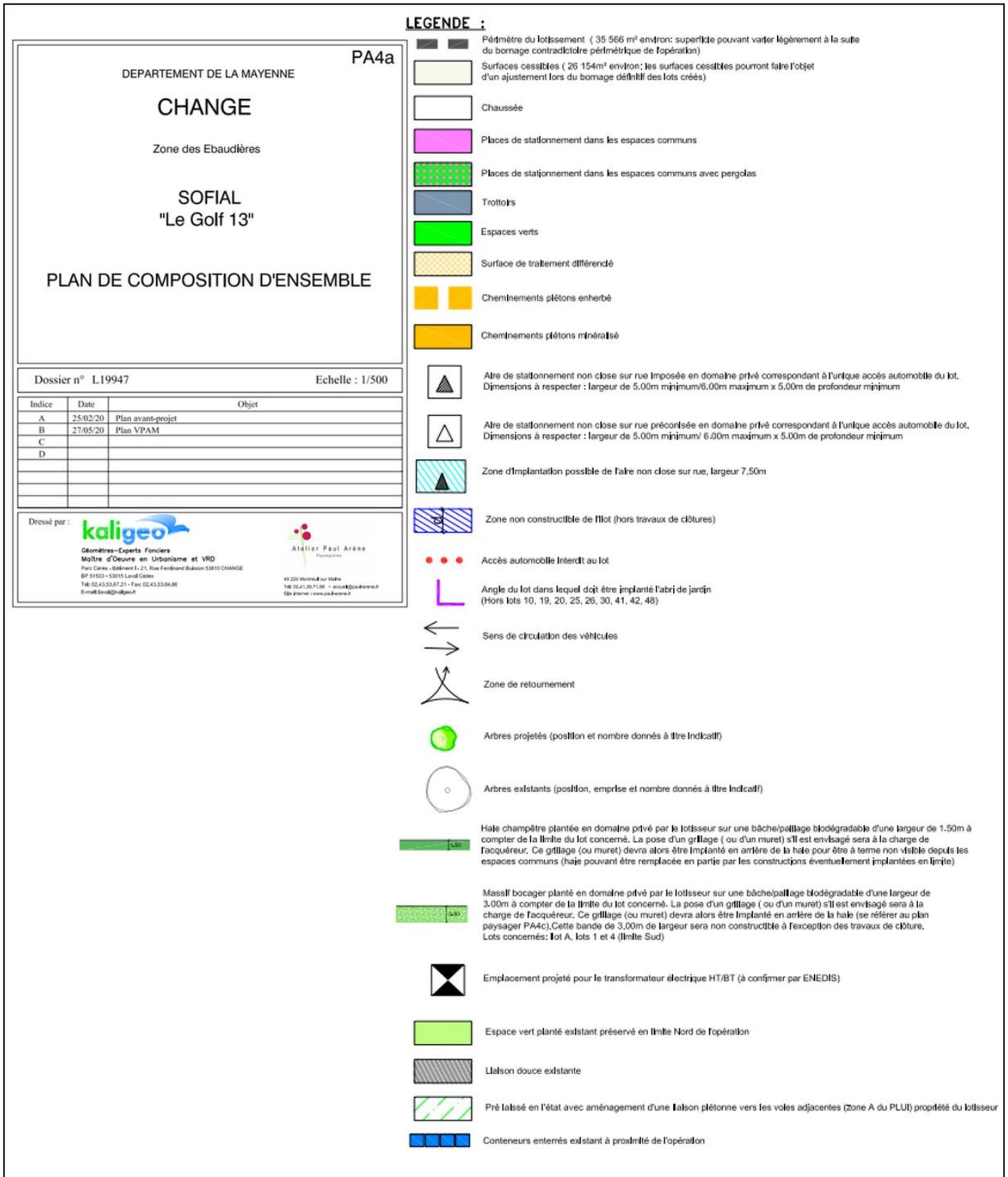
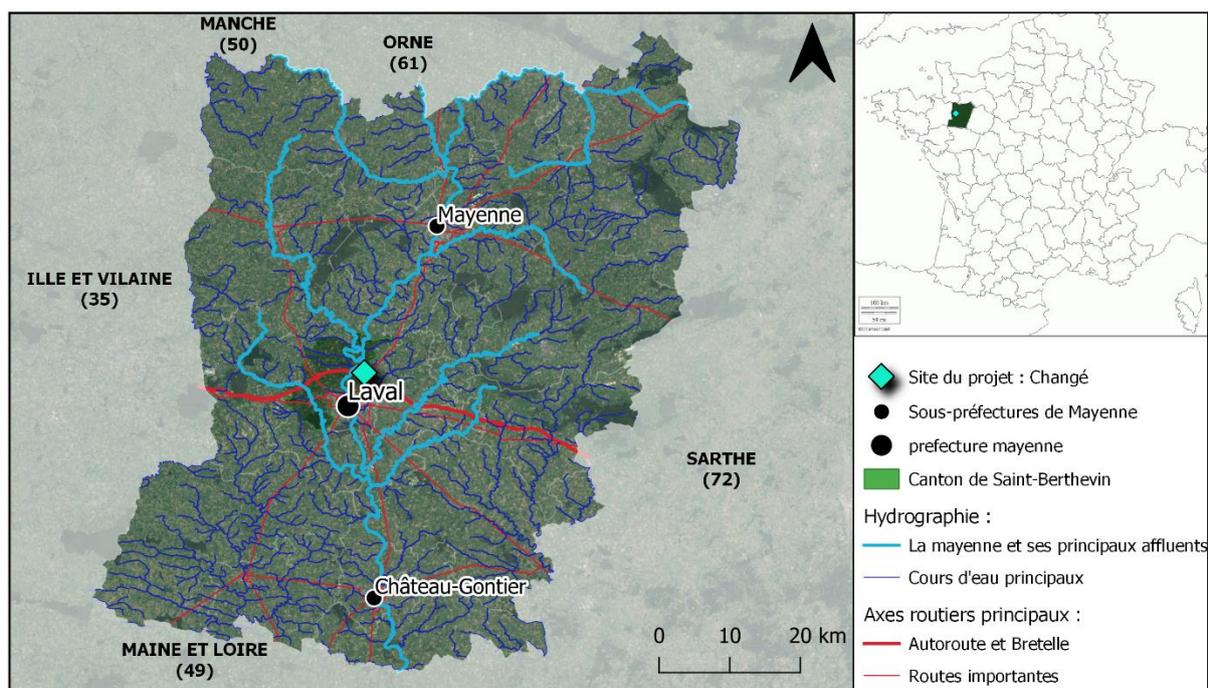


Figure 3 : Plan de composition du lotissement Golf 13 situé sur les parcelles agricoles (source : Lelièvre immobilier)

II.2. Situation géographique du projet et des parcelles concernées



Sources : contributeurs d'OpenStreetMap sous licence ODbL (EPCI, départements, région), IGN ADMIN EXPRESS (Chefs-lieux), IGN BD Carthage (Cours d'eau), IGN BD Route (Cours d'eau)
réalisation : Pc-Consult, 2021

Figure 4 : Situation géographique du Projet en France et en Mayenne

Le projet est situé sur le territoire de **Changé**, au **centre-est du département de Mayenne**, dans les Pays de la Loire (voir Tableau 3 et figure 4). Changé relève du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Laval et Loiron, qui recoupe 35 communes et a été approuvé le 14 février 2014 (Pays de Laval et de Loiron, 2014, 2018) ; ainsi que du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'agglomération de Laval, regroupant pour sa part 20 communes¹ et approuvé en décembre 2019 (CA LAVAL, s. d.-a).

Commune	Changé (INSEE 53054)
Région	Pays de la Loire
Département	Mayenne
Arrondissement	Laval
Canton	Canton de Saint-Berthevin
Pays	Pays de Laval et Loiron → SCoT
Intercommunalité	Laval Agglomération → PLUi

Tableau 3 : Rattachements administratifs de la commune du projet et documents d'urbanismes disponibles

¹ Une fusion avec la Communauté de Communes du Pays de Loiron permettra l'intégration de 14 nouvelles communes. (Laval Agglo, 2019)

Deux parcelles agricoles sont affectées par le projet (Tableau 4 et Figure 5). Les deux parcelles sont cultivées ensemble depuis plusieurs années, la surface totale déclarée à la PAC est de 3,78 ha. Elles ont été alternativement cultivées en maïs ensilage (2019, 2017 et 2015) et en blé tendre d'hiver (2018 et 2016) sur les 5 dernières années. La parcelle ne comporte aucun bâtiment mais présente une « **haie et alignement d'arbres à préserver** » selon le Code de l'Urbanisme (CU) (Figure 5) (CA LAVAL, s. d.-c). Les parcelles du projet présentent en effet une **Orientation d'Aménagement et programmation (OAP)**, planifiant notamment les différentes parties paysagères à préserver ou aménager (Figure 6).

Commune	Section	Numéro	Affectation PLUi	Propriétaire	Surface de la parcelle (m ²)
Changé	ZY	123	AUh et A	--	24 274
Changé	ZY	18	AUh et A	--	17 948
Emprise totale du projet sur des terres agricoles (ha)					Environ 4,2 ha
Emprise du projet sur des terres agricoles déclarées PAC (ha)					3,78 ha

Tableau 4 : Parcelles agricoles du cadastre affectées par le projet

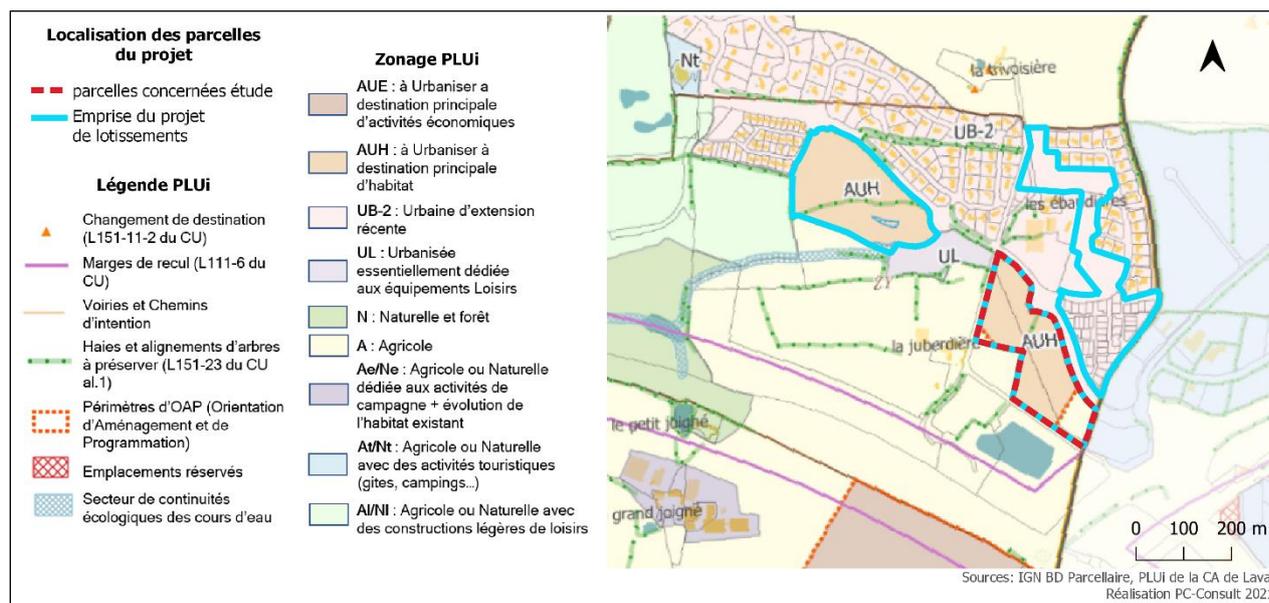


Figure 5 : Localisation des parcelles du projet sur le PLUi de la CA de Laval

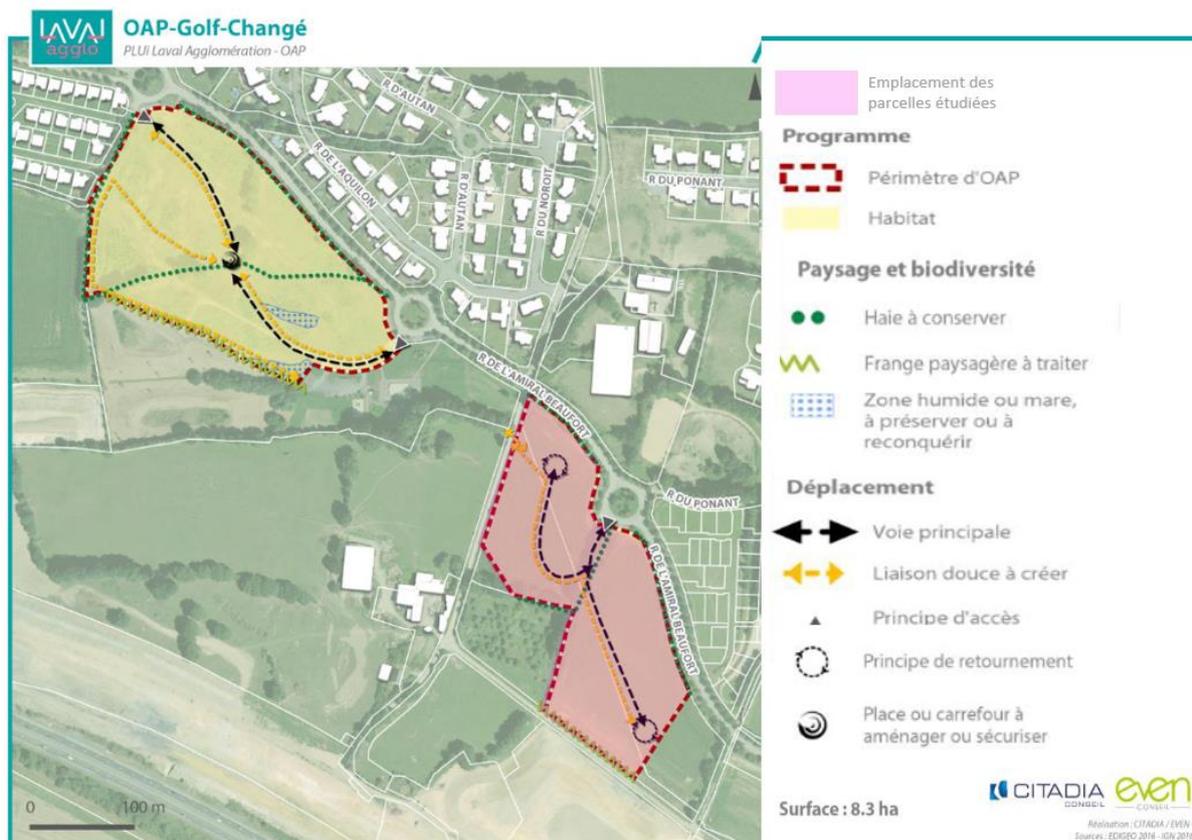


Figure 6 : OAP-golf-Change, source : PLUi CA Laval (CA LAVAL, s. d.-c)

Cette étude se recentre sur l'activité agricole des parcelles du projet. Ainsi pour la suite de l'étude et pour les calculs de la compensation, nous retiendrons les **superficies déclarées à la PAC, soit 3,78 ha**. La différence de superficie entre les parcelles déclarées PAC et les parcelles présentées sur le cadastre ou le PLUi peut s'expliquer par la présence d'une frange paysagère non cultivable en bordure.

II.3. Intégration du projet dans les politiques locales

Les villes de la première couronne de l'agglomération de Laval doivent faire face à une urbanisation croissante liée aux dynamiques urbaines de la ville voisine. Ainsi leur développement urbain est souvent encadré au niveau des plan locaux d'urbanisme de sorte à garder une certaine cohérence et harmonie avec le reste du territoire. Ainsi, les parcelles utilisées dans le cadre du projet de lotissement font partie d'une OAP, qui correspond aux secteurs d'extension du quartier au Nord-Est de la ville. Les sites choisis pour les projets d'OAP ont été déterminés lors de l'évaluation environnementale du PLUi de la communauté d'agglomération nommée Laval aggro (5A - REGLEMENT ECRIT_plui (explication zones et dest), s. d.; CA LAVAL, s. d.-c, s. d.-d). Ce sont des lieux présentant déjà certaines commodités facilitant ainsi leur urbanisation.

III. Contexte agricole et délimitation du territoire d'étude

III.1. Contexte agricole général

Les informations suivantes proviennent des données issues de plusieurs documents d'Agreste, ainsi que du SCoT Laval Loiron (plus particulièrement la charte de l'agriculture et de l'urbanisme associée). Les données qu'ils présentent proviennent en principalement du recensement agricole de 2010 et de la SAA d'Agreste (AGRESTE, 2020; AGRESTE & Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, 2014, 2019; EVEN Conseil - SCoT de Laval et de Loiron, 2010; Pays de Laval et de Loiron, 2014, 2018)

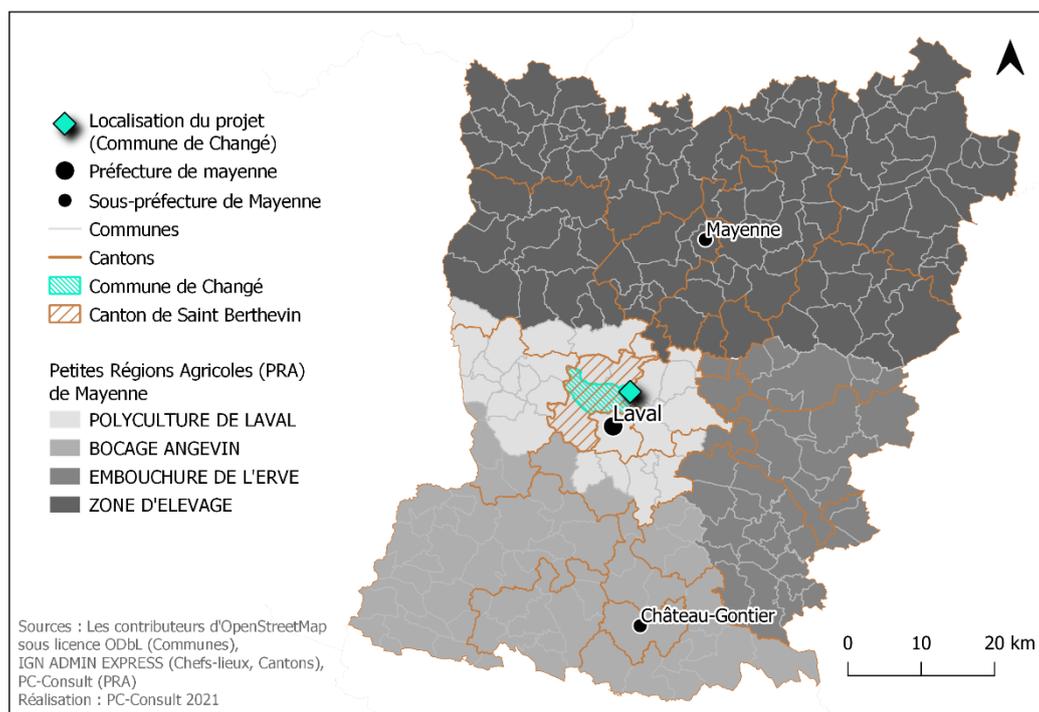


Figure 7 : Les Petites Régions Agricoles du département de Mayenne

Le projet se situe à l'ouest du département de **Mayenne**, département agricole de la région Pays de la Loire, avec une surface agricole utilisée (SAU) représentant 77% de son territoire (Tableau 5). La carte d'occupation des sol (Figure 8) présente d'ailleurs une forte présence de **terres arables et de prairies** à l'échelle du département. Le projet est plus précisément situé dans la petite région agricole (PRA) des **polycultures de Laval** (*Petites régions agricoles de la région Pays de la Loire, s. d.*). La région de Laval se caractérise par une alternance de vallons et de lignes de crêtes de faible hauteur, les sommets ne dépassant pas les 200m d'altitude, elle est caractérisée de pénéplaine. Elle possède un sous-sol riche en schiste, grès et calcaire, entraînant le développement sur le territoire d'une **forte activité industrielle**.

Un autre élément caractéristique de cette sous-région est la présence de **bocages** dont la maille est variable sur le territoire, mais dont les haies sont bien conservées. Cette petite région agricole est caractérisée par des **terres humides et difficiles à cultiver** ; presque la moitié des terres sont ainsi laissées en herbe (STH, Surface Toujours en Herbe). Le système agricole dominant sur les exploitations est la polyculture élevage avec une bonne représentation des élevages porcins même si l'OTEX bovin reste majoritaire sur une grande partie de la zone.

Les Pays de la Loire sont considérés comme la seconde région agricole française après la Bretagne avec une forte présence des activités d'élevage. Le département de Mayenne recentre son activité agricole autour de la production de lait ; l'**OTEX Bovin lait** représente ainsi 33% de la Production Brute Standard (PBS) du département (et peut atteindre 40% en prenant en compte l'ensemble des élevages laitiers) (Figure 9). Les exploitations agricoles ont vu leur taille s'agrandir au cours des dernières années, leur SAU moyenne passant de 36 ha en 2000 à 49 ha en 2010 mais leur nombre est en diminution sur le territoire. La SAU totale du département est en diminution depuis les années 2000. Néanmoins, près de 80% de la surface du département est représentée par des espaces agricoles.

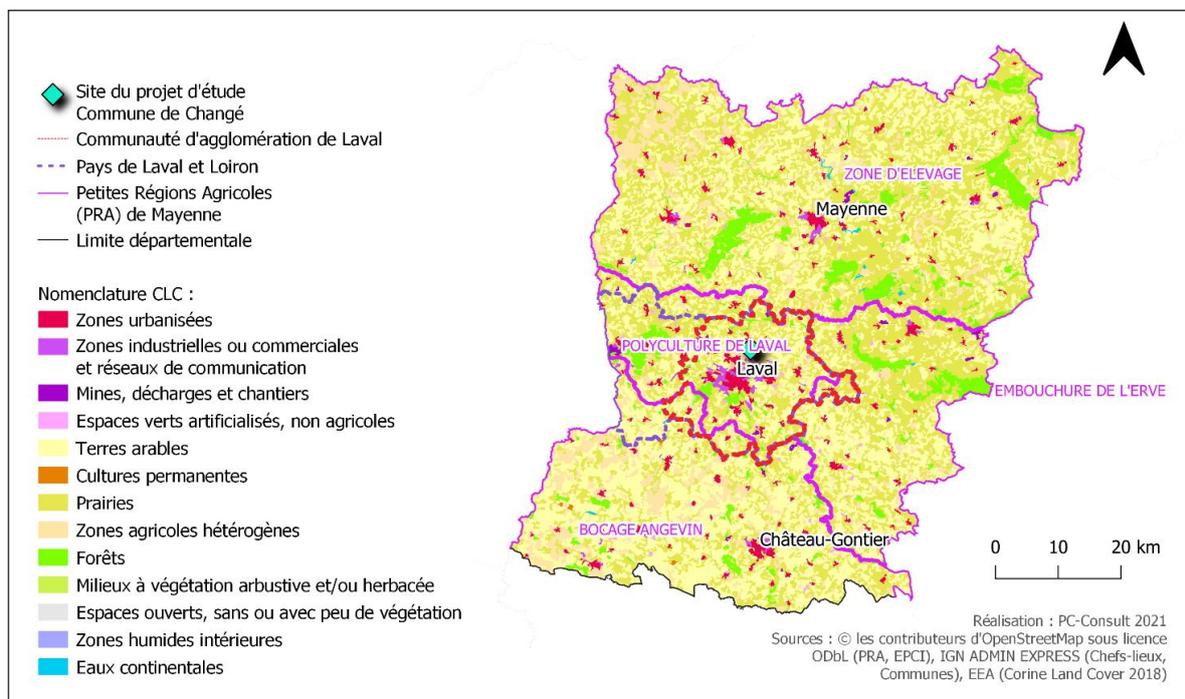


Figure 8 : Occupation des sols en 2018 et petites régions agricoles de Mayenne (Corine Land Cover 2018)

La « ferme Mayenne » en 2010, ce sont 396 000 ha utilisés dont presque 70% pour du fourrage (comprenant 105 000 ha en prairie temporaires, 81 000 en prairies permanentes et 81 000 en maïs fourrage). Environ 30% des surfaces restantes sont pour des cultures de céréales et oléagineux. Ce sont également un peu plus de 7 000 exploitations agricoles en 2013. Le département compte de moins en moins d'actifs agricoles ; la majeure partie de ces actifs sont actuellement des chefs d'exploitation.

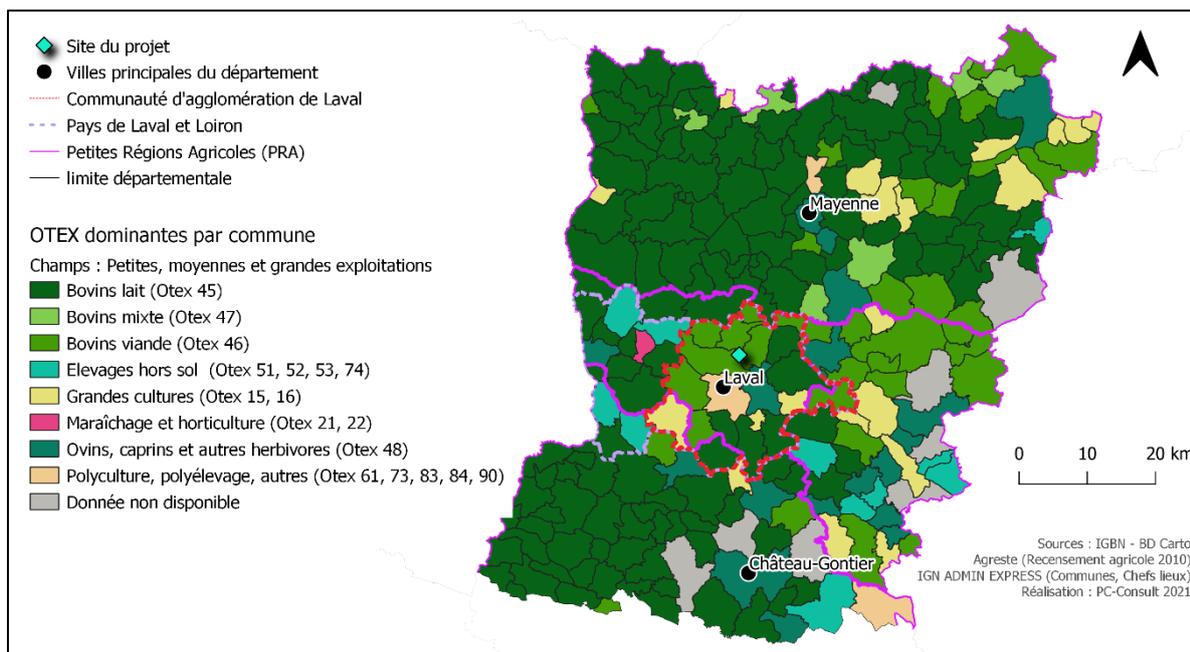


Figure 9 : OTEX dominante des exploitations par communes en 2010 pour le département de Mayenne (OTEX dans laquelle est classée la majorité des exploitations d'une commune)

La région d'étude est située au cœur du département de Mayenne. Axe économique important entre Rennes et Paris via Le Mans, elle a bénéficié du développement d'un réseau dense d'infrastructures de transport (autoroute, nationales, voies rapides, voies ferrées...), entraînant un **développement urbain important et des pressions foncière et urbaine fortes sur le territoire**. Changé fait partie de la « **Première Couronne de Laval Agglomération** », territoire attractif pour son offre diversifiée en services, représenté par un tissu urbain quasi continu avec Laval.

Le territoire régional en 2019						
Nombre	Loire atlantique (44)	Maine-et-Loire (59)	Mayenne (53)	Sarthe (72)	Vendée (85)	Pays de la Loire
Communes	207	177	242	354	258	1238
Cantons	31	21	17	21	17	107
Arrondissement	3	4	3	3	3	16
Les superficies						
	Millier d'hectares					
Superficie totale	696	723	521	624	676	3240
Superficie agricole utilisée (SAU)	443	494	402	399	478	2216
dont terres arables	319	346	304	267	373	1609
superficies toujours en herbe (STH)	107	117	95	124	101	544
autres SAU (vignes, cultures pérennes ...)	17	31	3	7	5	63
Bois et forêts	101	115	65	140	71	492
Divers (sols artificialisés, zones humides ...)	152	114	54	86	127	533

Tableau 5 : SAU en Pays de la Loire en 2019 (statistique agricole annuelle)

III.2. Délimitation du périmètre d'étude

L'analyse de l'économie agricole locale et des impacts du projet s'effectue sur un périmètre à choisir dans le cadre de l'étude. D'après l'article D.112-1-19 du Code rural et de la pêche maritime, ce périmètre doit être justifié par l'analyse de l'état initial de l'économie agricole du territoire concerné (Décret n° 2016-1190 du 31 août 2016 relatif à l'étude préalable et aux mesures de compensation prévues à l'article L. 112-1-3 du code rural et de la pêche maritime, 2016). Autrement dit, le **périmètre retenu constitue une unité cohérente et pertinente pour comprendre l'économie agricole locale** (du point de vue des sols et de leur occupation, du fonctionnement des exploitations et des filières...). Il doit de plus être proportionné selon l'ampleur du projet.

Nous retenons deux périmètres d'études qui sont caractérisés en Tableau 6. Le **périmètre P1** est utilisé pour caractériser la production primaire du territoire du projet, et le **périmètre P2** pour analyser la filière économique agricole amont et aval. Dans le cadre de ce projet, le périmètre P1 représente le **canton de Saint-Berthevin** et le périmètre P2 représente quant à lui le **département de Mayenne**.

	Définition générale	Choix pour le projet
P1 : Périmètre d'impact direct	Communes sur lesquelles se situent toutes les parcelles des exploitations impactées par le projet, voir communes supplémentaires de manière à constituer une entité agricole cohérente	<p>Canton de Saint-Berthevin (<i>Changé, Saint-Berthevin, Saint-Jean-sur-Mayenne, Saint-Germain-le-Fouilloux</i>)</p> <p><u>Critères de choix :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Une seule exploitation agricole touchée, située à Changé et avec un parcellaire étendu sur les communes proches (dont Saint-Jean-sur-Mayenne)¹. - Unité des Orientations principales des villages (Bovin viande : OTEX 46). - Cohérence politique (SCoT et PLUi). - Données précises disponibles (ScoT et Plui).
P2 : périmètre d'influence du projet	P1 + périmètre englobant les équipements structurants du département et des départements limitrophes qui interagissent significativement avec les exploitations et permettent d'en assurer la fonctionnalité (circulations agricoles, filières amont et aval)	<p>Département de Mayenne</p> <p><u>Critères de choix :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Fournisseurs situés dans des villes du département, en dehors du canton de Saint-Berthevin. Fournisseurs qui ont également des sites dans les départements limitrophes (37, 41, 49, 61, 72). - Négociants en aval, situés soit dans le département soit dans des villes proches des départements voisins, ne seront que peu ou pas impliqués, les cultures produites sur les parcelles étant utilisées en autoconsommation, les quantités des productions sortantes de l'exploitation restent inchangées. - Prestataires de l'exploitation situés à Changé (53).

¹ : Même si le siège social de l'exploitation a été déplacé à *La Bigottière* (Commune du canton au nord de Saint-Berthevin) en 2012, il a été choisi de se concentrer sur le canton de Saint-Berthevin pour l'étude, canton présentant la grande majorité du parcellaire de l'exploitation

Tableau 6 : Critères de choix des périmètres d'étude

Département de Mayenne

D'une superficie de 5 175,2km², le département de Mayenne comptait environ 307 000 habitants en 2017 répartis au sein de 240 communes. Les trois agglomérations principales de Mayenne sont celles de Laval (la préfecture), de Mayenne et de Château-Gontier. Il s'agit d'un département principalement rural, où l'agriculture est très développée.

Canton de Saint-Berthevin

Le Canton de Saint-Berthevin comporte les communes de Changé, Saint-Berthevin, Saint-Jean-sur-Mayenne et Saint-Germain-le-Fouilloux. Il est d'une superficie d'environ 100km² et sa population est un peu supérieure à 16 000 habitants. L'urbanisation et le développement du canton a bénéficiée du développement de la ville de Laval.

Tableau 7 : Présentation générale des périmètres d'étude (INSEE)

IV. Etat initial de l'économie agricole dans le territoire d'étude

IV.1. Production agricole primaire sur le canton de Saint-Berthevin (P1)

Cette partie présente le fonctionnement de l'exploitation directement impactée par le projet et le remet en contexte vis-à-vis du périmètre P1, soit le canton de Saint-Berthevin.

IV.1.1. Caractéristiques de ou des exploitations et des parcelles impactées

Seule une exploitation est impactée par le projet. Ses caractéristiques sont présentées dans Tableau 9 et celles spécifiques aux terres prélevées par le projet en Tableau 8.

Valeur intrinsèque des terres	
Valeur agronomique	De moyen à bon (d'après le Conseil Général de la Mayenne, 2008)
Usage actuel des terres	
Type de culture/usage	Rotation Maïs ensilage et Blé Tendre Hiver → Utilisé en autoconsommation pour l'élaboration de l'aliment porcin
Drainage ou irrigation	Non
Valorisation SIQO/Bio	Non
Valorisation en circuit court	Non
Politique agricole commune	
Eligibilité des terres aux aides PAC (aides PAC du 1 ^{er} pilier)	Oui Perte d'une partie des aides due au projet
Engagements agro-environnementaux (aides PAC du 2 nd pilier)	-
Situation foncière	
Situation des parcelles au regard du fonctionnement de l'exploitation	Parcelles séparées par une haie à préserver, reliée à des axes de communication du lieux dit « Les Ebaudières » à Changé.

Tableau 8 : Caractérisation des terres de l'exploitant prélevées dans le projet

Données générales				
Statut de l'exploitation	EARL			
Mode de faire-valoir	Direct et indirect (mobilisation d'une SARL concernant certains travaux agricoles)			
Emplois	4 emplois salariés (2ETP) et 1 apprenti			
Projets et pérennité de l'exploitation	-			
Surface agricole utilisée				
Exploitation (Exp.)	300 ha	Prél./Exp. = 1,26 %	Exp./P1 = 5.3 %	Prél./P1 = 0,06 %
Prélevée (Prél.)	3.78 ha			
SAU de P1 (Saint-Didier-la-Forêt)	5 625 ha (RPG 2019)			
Localisation du parcellaire	Parcellaire sur plusieurs communes dont Changé			
Prélèvements sur l'exploitation au cours des 10 dernières années	Non renseigné			
Productions				
	Pourcentage de la SAU			Perte due au projet
Blé	27%			2.3%
Colza	7%			0%
Maïs	30%			2.1%
Prairies et parcelles en herbe	36%			0%
Cheptel porcin	230 truies engraisseur			0%
Cheptel bovin : laitier et allaitant	Environ 100 vêlages en limousines 400 000L de Lait produit			0 %
Aides PAC ²	Environ 9 410€ en 2019 (Montant des subventions d'exploitation à l'ha en 2019 est de 310€, source : RICA, 2020)			118€
Chiffre d'affaires moyen ²	76 496 € en 2019 (Montant déduit à partir des valeurs du RICA 2020)			964€
Filière amont et aval				
Fournisseurs	Négociants situés dans le département de Mayenne : AMC pour les semences, engrais, fertilisants ... et Agri-négoce pour l'aliment animal (Saint Loup du Dorat).			
Entretien du matériel	Bâtiment porcin à Changé, fosse à lisier à St-Jean-sur-Mayenne. Pas de précisions de la part de l'exploitant concernant les entreprises concernées s'il y en a.			
Prestations (moissons, épandage, traitement...)	SARL du grand Joigné : approximativement la moitié des activités aux champs dont les semis, l'épandage et les moissons.			

Commercialisation	<p>Les animaux sont commercialisés dans le département de Mayenne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les porcs charcutiers à la coopérative porcine COOPERL. - Les bovins sont vendus à la coopérative TER'ELEVAGE à Evron (53), au négociant bovin BECHET (72) et à la SAS BETAÏL GORRON à Gorron (53). <p>Le lait est vendu au groupe laitier BEL (représenté par l'Association des Producteurs de BEL de l'Ouest AOPB). La production de Colza est en vente à la coopérative TERRENA à Laval (53). Le reste des productions (maïs et blé) sont utilisés en autoconsommation au sein de l'exploitation.</p>
Membre d'une CUMA	Non

Tableau 9 : Caractéristiques de l'exploitation impactée

² Certaines données économiques n'étaient pas disponibles pour l'exploitation concernée ; nous avons utilisé celles produites par le RICA pour l'OTEX de l'exploitation.

IV.1.2. Environnement physique et potentialités agronomiques du territoire

IV.1.2.a. Topographie

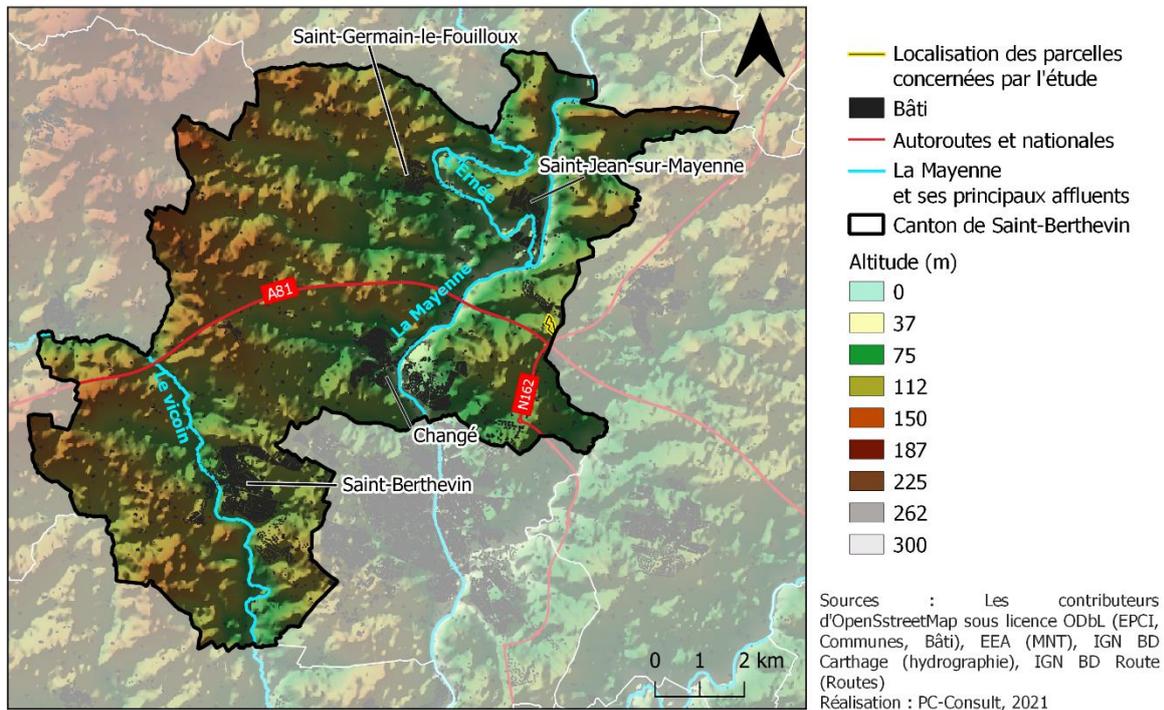


Figure 10 : Topographie et réseau hydrique du canton de Saint-Berthevin

Le canton de Saint-Berthevin fait partie d'un département au relief assez peu marqué, situé sur le massif Armoricaïn. Les communes sont en effet dans un secteur dont la topographie est relativement plane. Elles sont situées dans des zones de **faibles altitudes** (inférieures à 150m) et à proximité des cours d'eaux qui traversent le canton.

IV.1.2.b. Hydrographie

Les Informations suivantes sont tirées de l'Etat initial de l'environnement du SCoT ainsi que de l'Etat initial de l'environnement, le diagnostic territorial et les différents diagnostics territoriaux du PLUi de CA LAVAL et les documents produits dans le cadre du SAGE (CA LAVAL, s. d.-a, s. d.-b; Chabre d'agriculture Mayenne, Pôle Territoire, Transmission et installation, 2017; Laval Agglo, 2018; Synthèse de l'Etat des lieux SAGE, 2013; SAGE Mayenne, 2021).

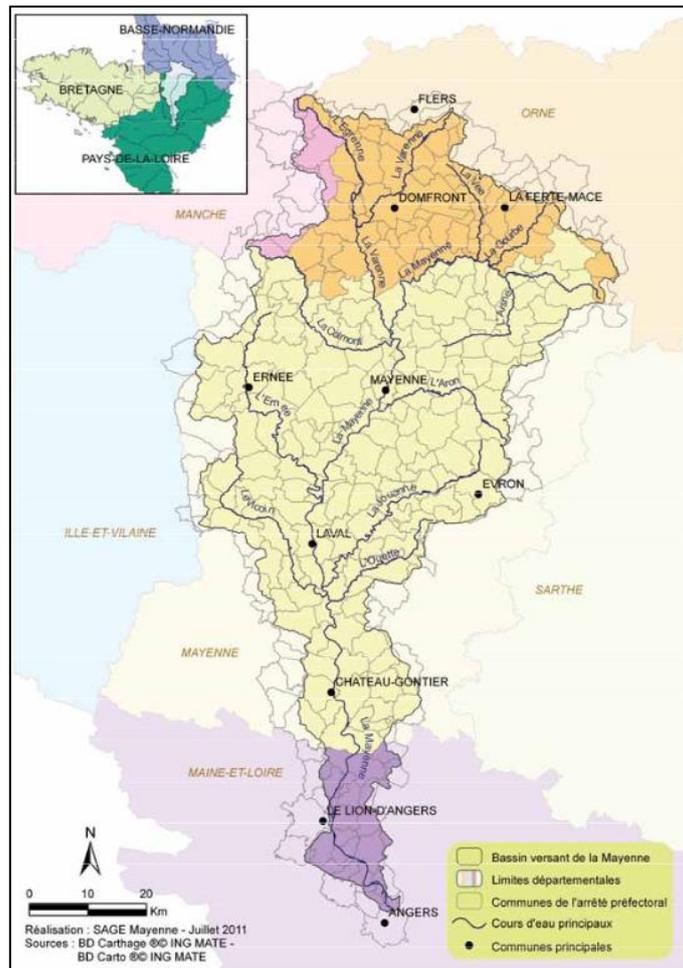


Figure 11 : Situation géographique du Bassin Versant de la Mayenne (source : SAGE Mayenne)

Le canton de Saint-Berthevin est situé dans le **bassin versant (BV) de la Mayenne**. Ce bassin est situé sur le Massif Armoricain (domaine de socle) ; le contexte géologique (roches massives et peu perméables) ne permet pas la concentration de nappes souterraines, les eaux souterraines étant diffuses dans le sous-sol.

Les eaux de surfaces sont quant à elles bien réparties sur le territoire, avec un réseau de ruisseau développé. Les communes étudiées sont traversées du Nord au Sud par la Mayenne et à l'Est par deux de ses affluents : l'**Erné** (au Nord Est) et le **Vicoïn** (au Sud Est).

Le bassin de la Mayenne est principalement dégradé à cause de phosphore, nitrates, eutrophisation et l'utilisation de produits phytosanitaires agricoles. Les causes principales étant non seulement dues aux activités humaines (rejets agricoles ou industriels, rejets domestiques) mais également au contexte géologique défavorable du Massif Armoricain. Néanmoins, le SDAGE et le SAGE mis en œuvre sur le territoire permettent de contribuer à l'amélioration globale de ce cours d'eau en menant des actions en faveur du bocage et des zones humides permettant ainsi de limiter les transferts vers les cours d'eau.

IV.1.2.c. Géologie

La nature du sous-sol est un élément structurant du paysage, des activités agricoles, et plus particulièrement des activités humaines d'un territoire.

Le canton de Saint-Berthevin se situe à l'Est de la région géologique du **Massif Armorica** (Figure 12), qui couvre une grande partie de la région Nord-Ouest de la France sur environ 65 000km². Il est situé plus particulièrement au sein du **Domaine varisque médio-armoricain oriental**. Ce massif est constitué principalement de couches datant de l'orogénèse Hercynienne (Plat et al., 2010; SAGE Mayenne, 2021)

Autour de la ville de Laval (Figure 13), nous observons une unité comportant principalement des séries sédimentaires et volcaniques (grès armoricain, grès de Gahard, schistes...) et caractérisée par d'importantes séries carbonifères (SAGE Mayenne, 2021). Celle-ci est recouverte par une couche sédimentaire bien développée dans le bassin versant de la Mayenne.

Au Nord du territoire étudié, du canton de Saint-Berthevin, on retrouve des zones de plateau avec des sous-sols de schistes, tandis que le centre correspond plutôt à des terrains du carbonifère entrecoupé au centre ouest par une bande schiste (CA LAVAL, s. d.-b) .

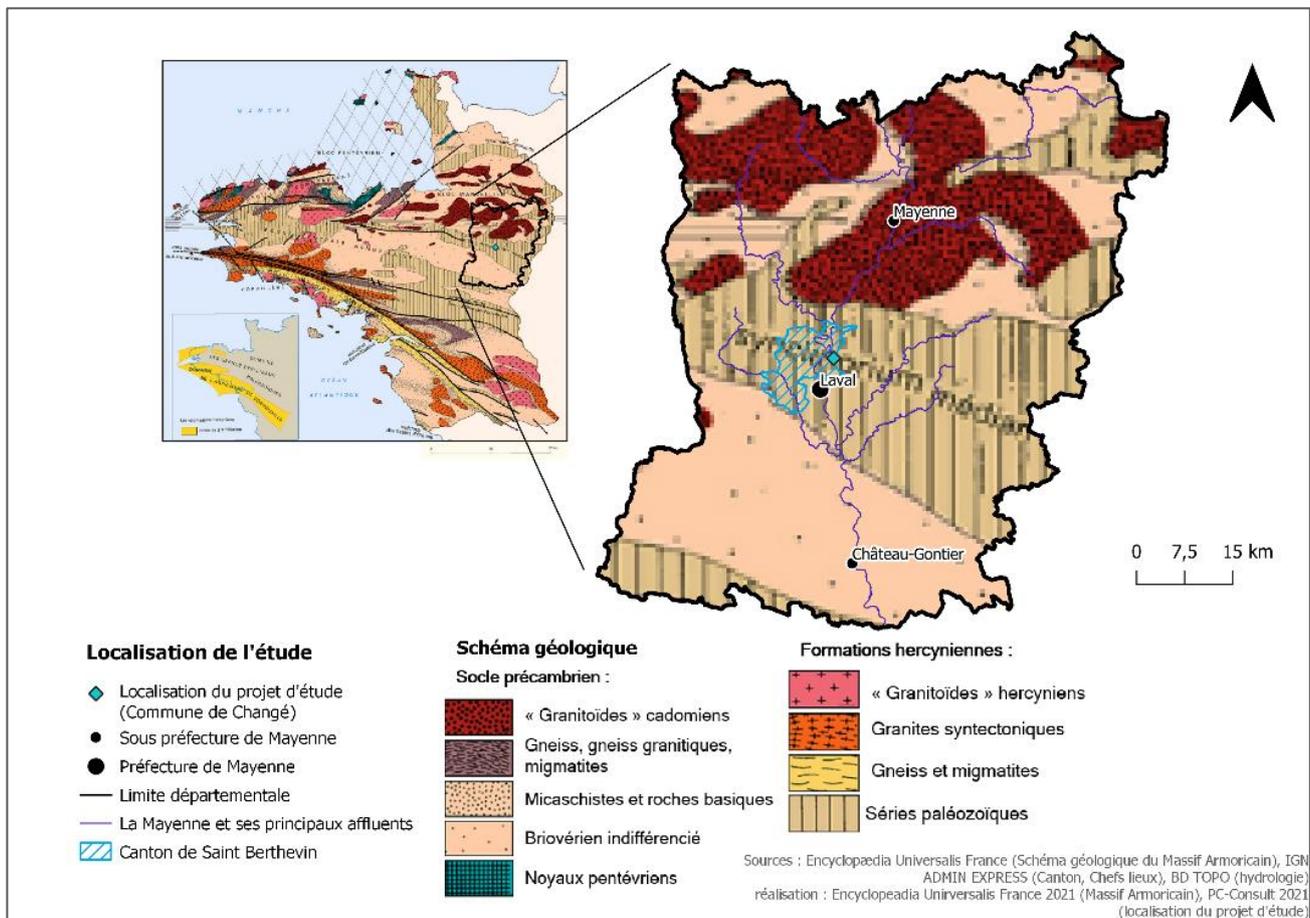


Figure 12 : Localisation du périmètre d'étude P1 au sein du Massif Armorica (source : Encyclopedia Universalis France 2021)

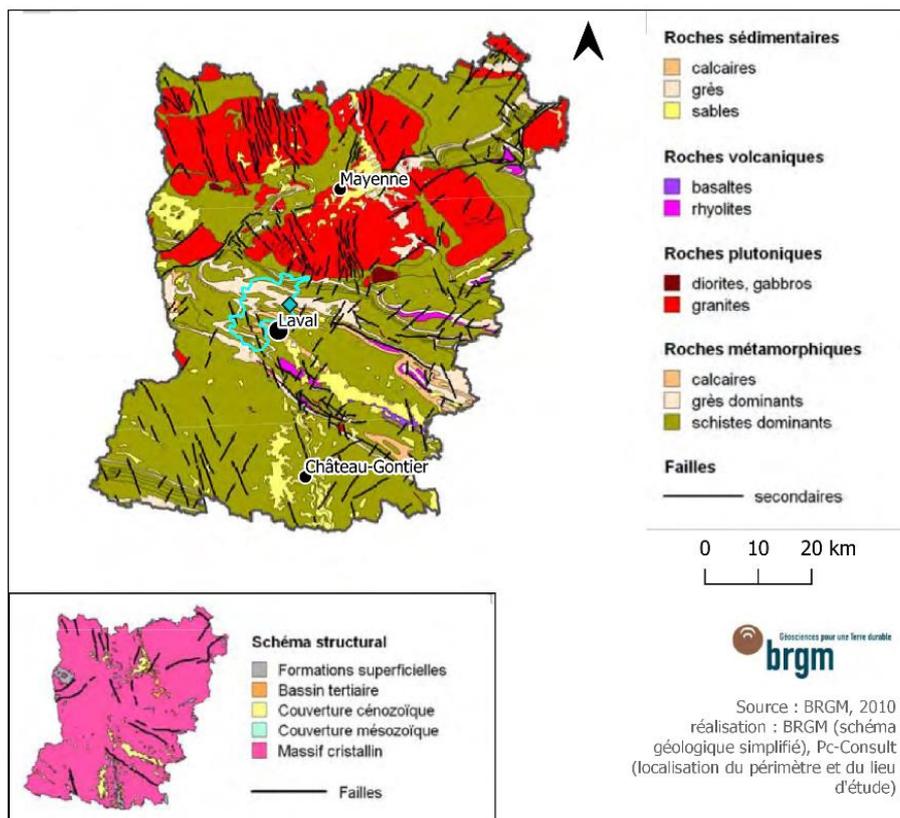


Figure 13 : Localisation du périmètre d'étude sur une carte géologique schématique de la Mayenne (source : BRGM, 2010)

IV.1.2.d. Pédologie

L'analyse suivante des sols du territoire d'étude repose sur le diagnostic environnemental du PLUi de la CA de LAVAL ainsi que sur des publications de la région Pays de la Loire (CA LAVAL, s. d.-b; SAGE Mayenne, 2021)

Les sols et leur qualité sont d'une importance cruciale pour l'agriculture. Le territoire de Laval agglomération est caractérisé par la diversité de ses sols, qui ont été distingués en sept grandes unités par la Chambre d'Agriculture lors de leur diagnostic agricole (Laval Agglo, 2018). Le territoire du canton présente principalement les unités suivantes :

- Des sols bruns faiblement lessivés de texture limoneuse, moyennement hydromorphes, profonds, perméables sur 60cm puis imperméables
- Des sols bruns sablo-limoneux généralement perméables sur grès ou sable plutôt acides

Sur le reste du territoire de Laval agglo, dominent les sols bruns peu perméables ou perméables sur sable ou grès.

IV.1.2.e. Climat

Les données présentées dans cette partie sont issues principalement de l'étude environnementale du PLUi CA LAVAL mais également d'une présentation du département pas la BRGM (CA LAVAL, s. d.-b; EVEN Conseil - SCoT de Laval et de Loiron, 2010; Laval Agglo, 2018; Plat et al., 2010)

L'atmosphère de la région est humide (présence de nombreux cours d'eau, notamment dans le bassin versant de la Mayenne) ; le département est plus frais que ceux limitrophes et subit une forte influence océanique (proximité avec la Manche).

Les températures présentent un faible écart sur l'année, les gelées sont peu fréquentes dans le département (Figure 14). Les pluies sont les plus importantes entre octobre et février, les mois de juin à août étant les plus secs avec une présence de pluies orageuses.

Le territoire étudié présente un climat permettant un apport d'eau suffisant pour les cultures ; les différences de rendement ne vont pas forcément s'expliquer par le climat mais plutôt par la différence de profondeur entre les sols.

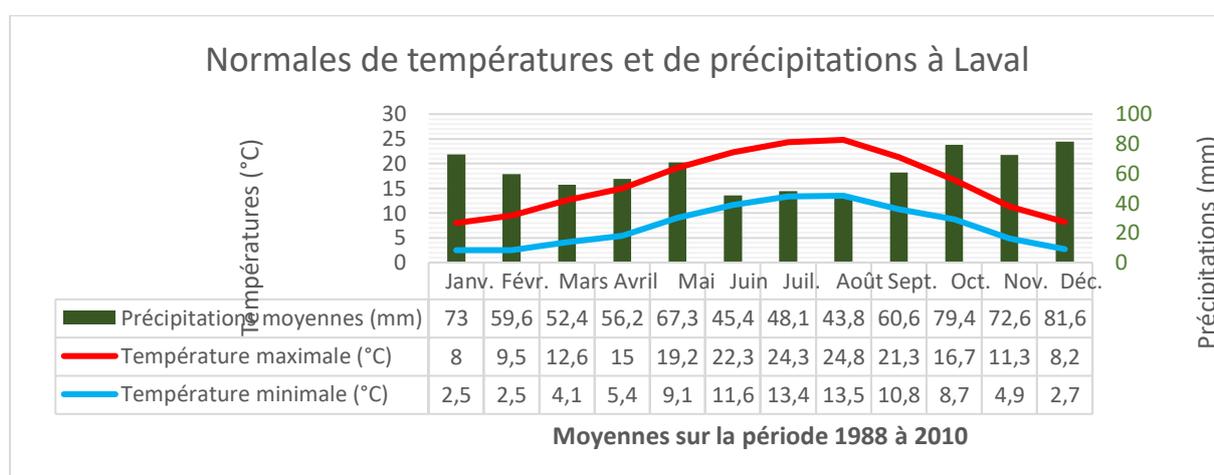


Figure 14 : Données météorologiques de la Mayenne (source : Météo-France, repris par BRGM, 2010)

IV.1.3. Occupation des sols et pression foncière

IV.1.3.a. Unités paysagères

Les données suivantes sont tirées de l'étude environnementale du PLUi de la CA de LAVAL, de documents d'études de la DREAL et d'un rapport du BRGM (CA LAVAL, s. d.-c, s. d.-b; DREAL des Pays-de-la-Loire, 2017; Plat et al., 2010; Synthèse de l'Etat des lieux SAGE, 2013)

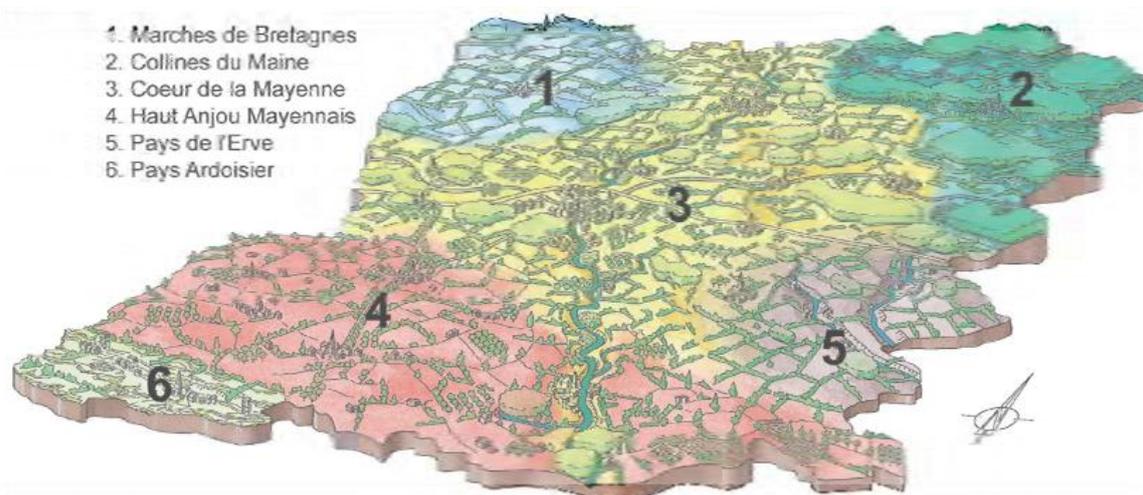


Figure 15 : Carte schématique des unités géomorphologiques en Mayenne (Source : préfecture de la Mayenne, BRGM)

Le territoire de la Mayenne est divisé en 6 unités paysagères : Les marches de Bretagnes, les Collines du Maine, le Cœur de la Mayenne, le Haut Anjou Mayennais, le Pays de l'Erve et le pays Ardoisier (Figure 15). Le canton de Saint-Berthevin appartient à l'unité paysagère du **Cœur de la Mayenne**, caractérisé par un paysage de **bocage peu homogène et une forte présence hydrologique** (BV de la Mayenne).

Le cœur de la Mayenne présente un **relief peu marqué, doux et des vallées**. Les sous-sols sont principalement constitués de schistes, grès et calcaires. L'eau est très présente dans le paysage avec d'une part la Mayenne et ses affluents, d'autre part de nombreux étangs en surface. C'est le cœur économique et humain du département ; on y retrouve les villes principales du département (Laval, Mayenne, Château Gontier). On y observe un développement **important des infrastructures industrielles, de transport** (Autoroute, TGV, ...) et une **urbanisation** supérieure aux autres unités de la Mayenne. Concernant l'agriculture, celle-ci reste présente sur le territoire avec la présence de **bocages peu homogènes, de vergers et d'autres zones boisées** (Plat et al., 2010).



Figure 16 : Prairies de la vallée de la Mayenne dans lesquelles la rivière ondule et déborde (Monfleurs) : source, Paysages, pays de la Loire (DREAL des Pays-de-la-Loire, 2017)



Figure 17 : Plateau bocager au maillage encore lisible et haies peu dégradées (Forcé) (DREAL des Pays-de-la-Loire, 2017)

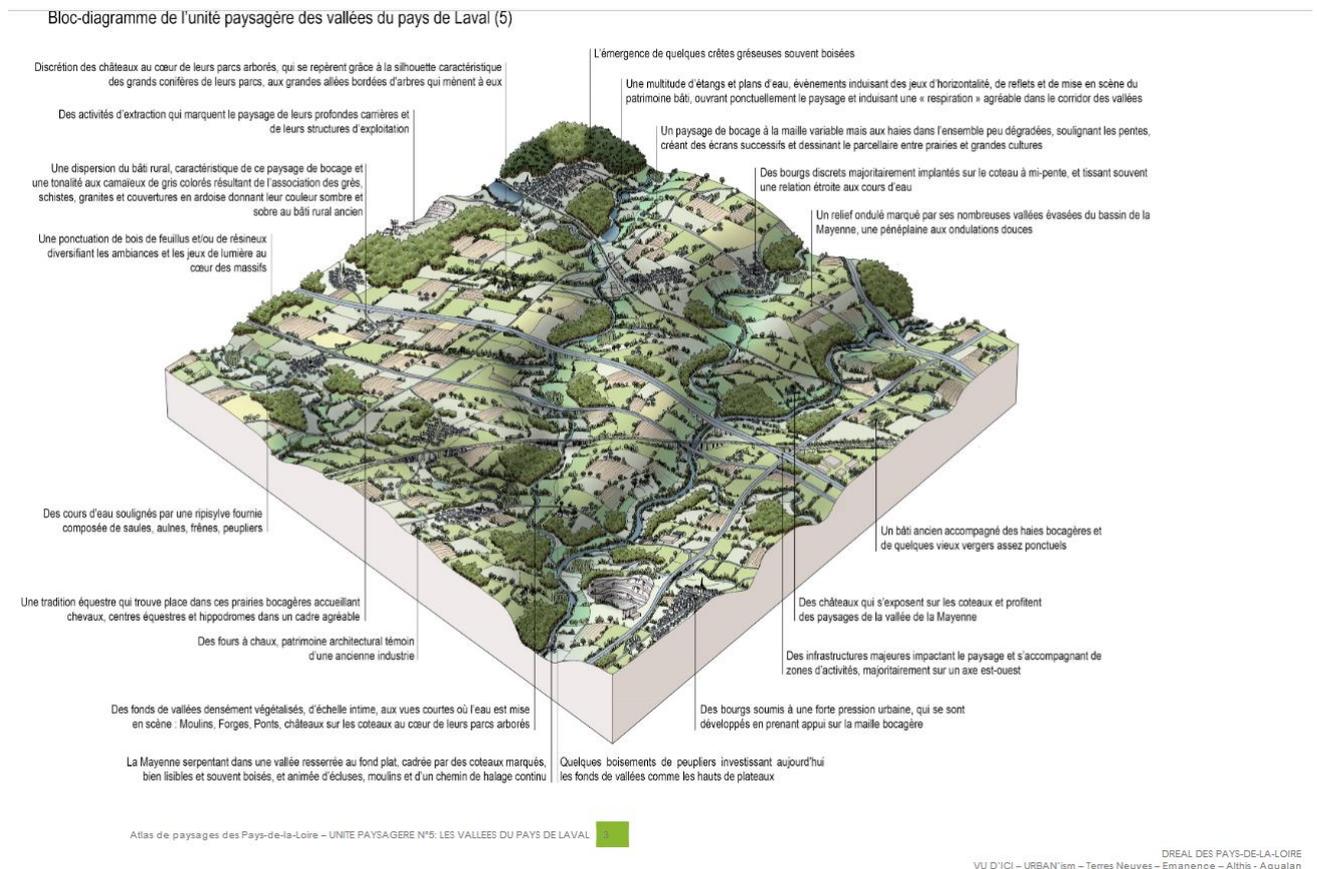


Figure 18 : Schéma paysager de la région de Laval (DREAL des Pays-de-la-Loire, 2017)



Figure 19 : Paysage structuré par la trame des haies du bocage mayennais vu depuis le Mont Montaigu (DREAL des Pays-de-la-Loire, 2017)

IV.1.3.b. Occupation des sols

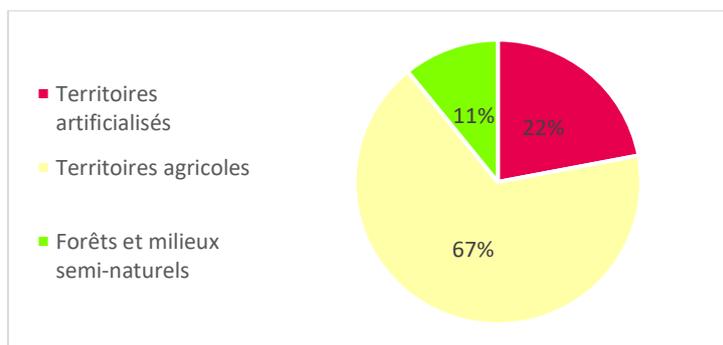


Figure 20 : Grands types d'occupation du sol dans le canton de Saint Berthevin en 2018 (sources : CLC, 2018)

Sur le territoire du canton, les terres agricoles représentent la majorité de la surface, soit environ 6 780 ha. Les territoires artificialisés représentent ainsi 2 220ha et les forêts et milieux semi-naturels un peu plus de 1 090ha (cette répartition a été déterminée à partir des données Corine Land Cover de 2018).

Type d'occupation du sol	Part de la surface totale (%)					surface 2018 (ha)	Evolution 1990-2018
	1990	2000	2006	2012	2018		
112 - Tissu urbain discontinu (ha)	4,2%	4,4%	5,2%	6,8%	7,2%	735,58	72%
121 - Zones industrielles ou commerciales et installations publiques (ha)	2,4%	3,7%	4,2%	4,9%	5,2%	531,02	115%
122 - Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés (ha)	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,6%	59,11	103%
131 - Extraction de matériaux (ha)	0,3%	0,8%	1,5%	1,8%	1,9%	196,63	532%
141 - Espaces verts urbains (ha)	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	28,72	10%
142 - Equipements sportifs et de loisirs (ha)	1,1%	1,2%	1,4%	1,1%	1,1%	109,59	3%
211 - Terres arables hors périmètres d'irrigation (ha)	37,4%	36,3%	35,7%	26,2%	25,5%	2585,57	-32%
231 - Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole (ha)	42,0%	40,3%	38,0%	46,6%	46,2%	4687,04	10%
242 - Systèmes culturaux et parcellaires complexes (ha)	2,2%	2,9%	3,1%	2,3%	2,3%	232,69	3%
243 - Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants (ha)	1,9%	1,9%	1,9%	1,9%	1,9%	194,33	0%
311 - Forêts de feuillus (ha)	7,7%	7,8%	7,7%	7,7%	7,6%	770,33	-2%
313 - Forêts mélangées (ha)	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	17,46	0%

Tableau 10 : Evolution de l'occupation des sols du canton de Saint-Berthevin (d'après CLC 44 postes, couleurs correspondantes)

En regardant l'évolution des sols à partir des données du Corine Land Cover, présentées dans le Tableau 10 et la Figure 20, nous pouvons retrouver une forte augmentation des structures urbaines (zones industrielles, tissu urbain, infrastructures routières...) sur les 30 dernières années ; augmentation qui peut être mise en relation avec une diminution de la superficie en terres agricoles ou naturelles (terres arables et forêt). En 2018 les territoires urbanisés recouvraient presque ¼ de la surface du périmètre d'étude (Figure 20), représentant le phénomène de forte urbanisation présenté dans les différents documents officiels (PLUi et SCoT) lié notamment à la proximité du centre urbain de Laval.

Les prairies occupent la plus grande partie de la surface agricole en 2018 (46,2% de la superficie totale, soit environ 61% des superficie à usage agricole) (DREAL Pays de la Loire & en partenariat avec la

DRAAF des pays de la Loire, 2015), ce qui est expliqué par une prédominance de l'activité d'élevage dans les systèmes agricoles, l'OTEX prédominante dans la région est d'ailleurs l'OTEX 46, soit Bovin viande (Figure 9). Cette surface a augmenté sur les dernières années, montrant bien l'importance accrue de cette orientation technique dans la région d'étude.

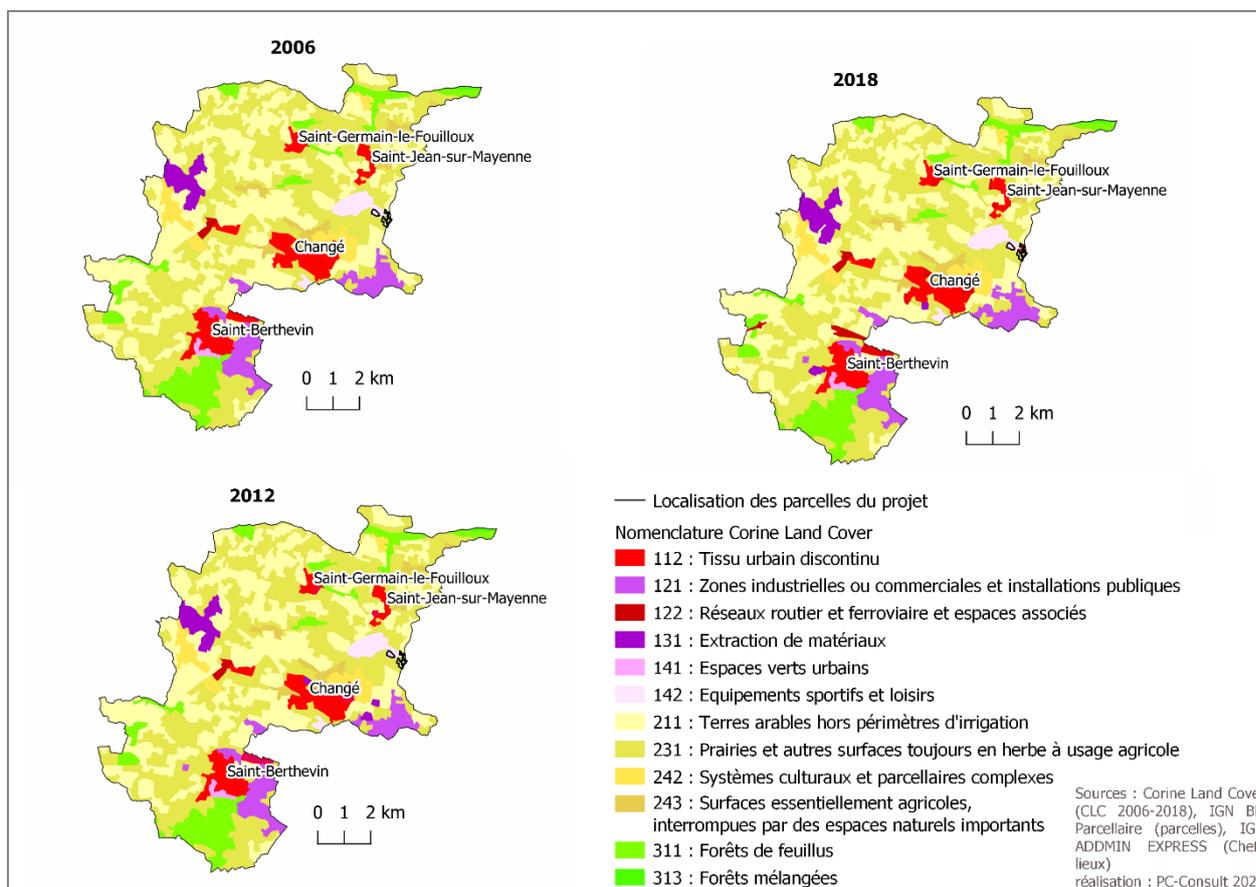


Figure 21 : Occupation des sols du canton de Saint Berthevin en 2006, 2012 et 2018

IV.1.3.c. Consommation d'espaces agricoles

Les informations de cette partie sont principalement issues des documents d'urbanismes disponibles (Arthuis et al., s. d.; CA LAVAL, s. d.-a; Laval Agglo, 2019; Laval Agglo et al., 2013).

A l'échelle du canton, conformément à la tendance nationale, on observe un **recul des surfaces agricoles au profit des espaces urbanisés**. La région de l'agglomération de Laval est le centre dynamique du département de la Mayenne. L'agglomération est un axe dynamique favorisé par sa position stratégique entre Paris et Renne (via Le Mans). Le territoire a connu un dynamisme démographique entre 1999 et 2010 qui a entraîné le développement des territoires urbains et périurbains. Ce sont des zones attractives avec une proportion importante de la population constituée par de jeunes actifs (en 2014, 27% de la population du territoire avait moins de 20 ans).

La tendance actuelle est à la périurbanisation, les populations actives ont tendance à délaisser le centre urbain de Laval pour se diriger vers un habitat plus récent et en banlieue, notamment en première couronne (dont font partie Changé et Saint-Berthevin). Ces mouvements de population impactent le tissu rural et agricole de ces villes et le PLUi prévoit plusieurs recommandations pour limiter et encadrer cette consommation, comme notamment redynamiser l'image de la ville-centre. Entre 2001 et 2011 environ 45ha ont été consommés chaque année (Figure 22) contre 61.5 ha entre 2005 et 2013 (Laval Agglo, 2019), indiquant l'amplification des phénomènes d'urbanisation.

Le SCoT prévoit des localisations préférentielles pour les extensions urbaines à vocation résidentielle, permettant ainsi de définir des zones de priorité pour la consommation d'espaces agricoles. Les critères de sélection de ces zones reposent notamment sur leur proximité à des réseaux de transport en commun déjà existant, la continuité avec les secteurs déjà urbanisés, la proximité avec des services de la ville et des équipements urbains.

Est également prévu pour limiter la consommation d'espaces agricoles et l'étalement de l'espace périurbain une « territorialisation » de l'offre de logements. Ainsi la construction de nouveaux logements a été priorisée dans l'agglomération de Laval (44% des nouveaux logements prévus sur la durée du SCoT) puis dans la première couronne (36% des logements prévus).

Enfin il est prévu une densité minimale de logements suivant les zones identifiées pour la construction : si les nouveaux logements sont établis en comblement de zones urbanisées, la densité minimale est de 25 logements à l'hectare en première couronne, tandis qu'elle est de 20 logements à l'hectare en zone d'extension (CA LAVAL, s. d.-d; *Dispositions applicables aux zones à urbaniser, commune de Changé, modification simplifiée n°2 du PLU, s. d.*).

LA CONSOMMATION DE L'ESPACE ENTRE 2001 ET 2011 SUR LE TERRITOIRE DE LAVAL AGGLOMERATION

Nomenclature Corine Land Cover 2000	Habitat	Activités	Équipements	Exploitations agricoles	Infrastructures	Carrières	Gain
	Surface (en ha)	Surface (en ha)	Surface (en ha)	Surface (en ha)	Surface (en ha)	Surface (en ha)	Surface (en ha)
Territoires artificialisés	141,58	56,37	3,32	-	0,41	3,04	0,56
Territoires agricoles	345,29	87,18	14,57	17,71	27,19	58,81	-
Forêts et milieux semi-naturels	1,40	0,23	0,06	0,32	0,67	-	-
TOTAL	488,27	143,78	17,95	18,03	28,27	61,85	0,56

Source : Diagnostic territorial du SCOT Laval Loiron

Figure 22 : Consommation de l'espace entre 2001 et 2011 sur le territoire de Laval Agglomération (source : SCoT Laval Loiron)

IV.1.3.d. Pression foncière et marché des terres agricoles

Le **prix des terres et prés libres de la région Pays de la Loire**, s'élevant à 3800 €/ha en 2019, est **en dessous du prix moyen national**, qui est de 6000 €/ha (Terre-net, 2020). Néanmoins, cette moyenne régionale cache de fortes disparités entre départements. Ainsi, ce prix moyen s'étage de 2 290 €/ha dans la Loire Atlantique à **6 340 € /ha en Mayenne**.

Le **département de Mayenne se trouve dans la fourchette haute**, avec la moyenne maximale de la région en 2019 et une moyenne de 6135 €/ha sur la période 2015-2019 (Figure 23 et Tableau 11). Entre 2018 et 2019, le prix moyen des terres et prés libres n'a cependant pas augmenté. Au sein du département, on observe également des différences. Ainsi, le prix des terres de la **PRA des polycultures de Laval**, à laquelle appartient le canton de Saint-Berthevin, est en moyenne un peu moins élevé que sur le département, étant dans la fourchette basse de la Mayenne avec le PRA des Régions d'embouche de l'Evre.

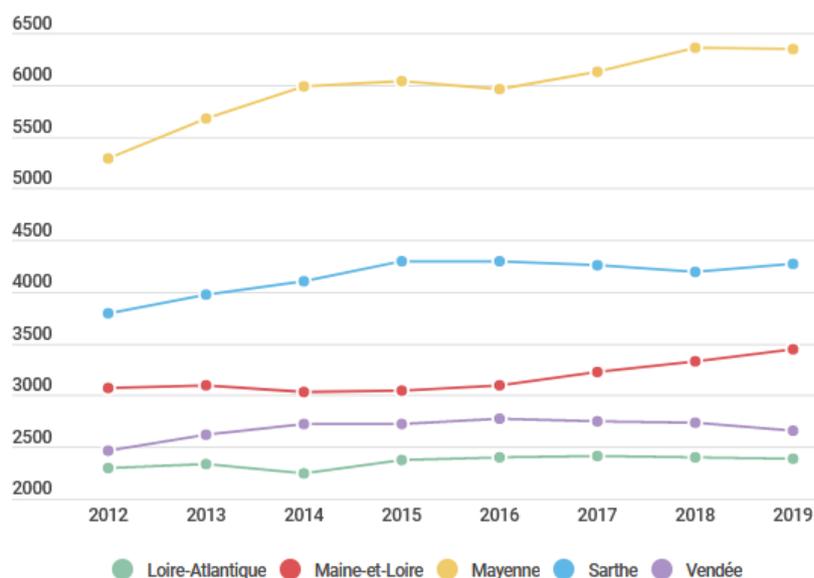


Figure 23 : Evolution du prix des terres et prés libres non bâtis en Pays de la Loire (€/ha), d'après Terre-net

PRA de la Mayenne	Valeur dominante moyenne des prix des terres labourables et des prairies naturelles d'au moins 70 ares (€/ha)					
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Région d'embouche de l'Erve	4960	5060	5100	5 330	5 230	5 190
Région de polyculture de Laval	6080	6030	5410	5 270	5 510	5 790
Bocage angevin	5600	5520	5740	5 900	6 200	6 060
Zone d'élevage	6530	6660	6520	6 710	7 060	7 030

Tableau 11: Prix des terres et prés libres dans les PRA de Mayenne (sources : SAFER et Terre-net)

IV.1.4. Structure des exploitations agricoles

IV.1.4.a. Nombre d'exploitation et surface agricole utilisée

Les informations suivantes sont principalement issues du recensement agricole de l'Agreste et du SCoT des pays de Laval et Loiron (AGRESTE, 2011, 2020; CA LAVAL, s. d.-a; Laval Agglo et al., 2013; Pays de Laval et de Loiron, 2018).

Comme nous pouvons l'observer à l'échelle nationale, le **nombre d'exploitations agricoles** siégeant au sein du canton de Saint-Berthevin n'a cessé de décroître depuis les années 70. Leur nombre a diminué de plus de 40% entre 2000 et 2010 (Figure 24).

Dans le même temps, **la surface agricole utilisée (SAU)** des exploitations ayant leur siège dans le canton a également baissé, à hauteur de 26% entre 1970 et 2000 ; cette variation est moins importante que celle du nombre d'exploitations. Néanmoins, cette baisse de SAU des exploitations siégeant dans le canton de Saint-Berthevin ne signifie pas nécessairement que la SAU du territoire a diminué d'autant, comme le montre l'analyse de l'occupation des sols ; cela peut s'expliquer par l'achat de terres appartenant à la commune par des exploitations siégeant à l'extérieur de celle-ci ou par le déplacement du siège d'une exploitation vers un autre canton de la région.

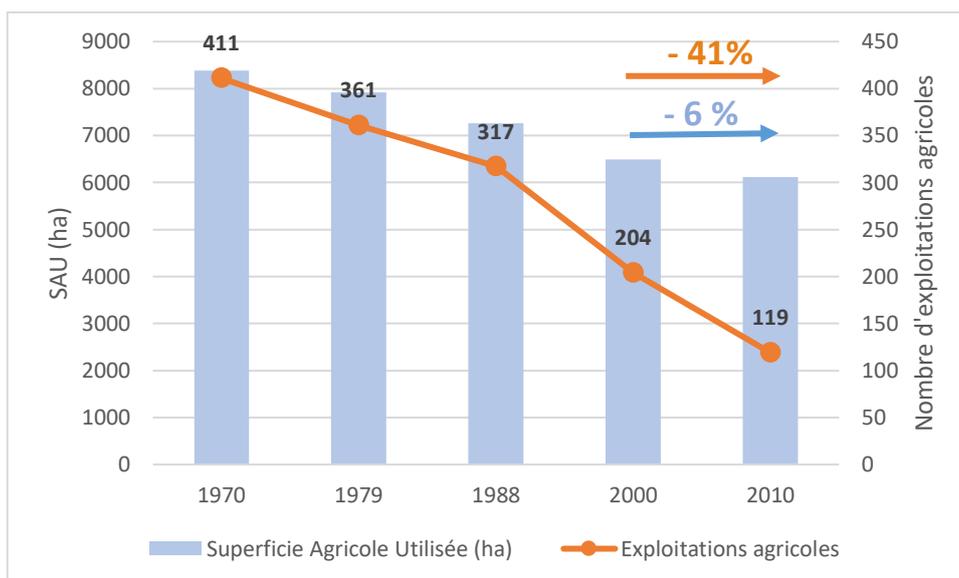


Figure 24 : Evolution du nombre d'exploitations et de la surface agricole utilisée dans le canton de Saint-Berthevin, d'après RA 2010

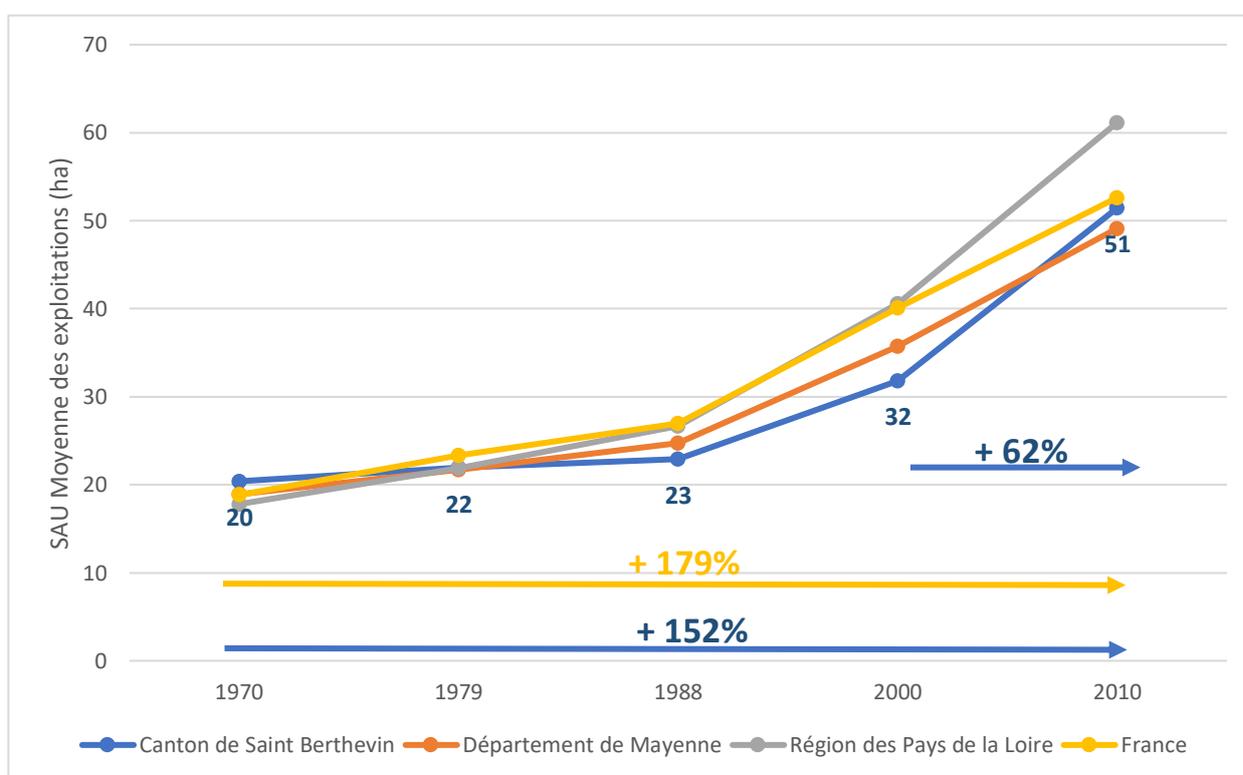


Figure 25 : Evaluation de la SAU moyenne dans le canton de Saint-Berthevin, dans le département, la région et l'ensemble de la France (d'après RA 2010)

Malgré la baisse de la SAU globale, la SAU moyenne par exploitation a fortement augmenté depuis les années 2000, avec une augmentation de plus de 62% entre 2000 et 2010 (Figure 25). Cette tendance suit la tendance nationale concernant l'augmentation de la taille moyenne des exploitations agricoles. On observe un phénomène de **concentration de terres** au sein des exploitations agricoles, en accord avec les

tendances nationales ; lié d'un côté à la déprise agricole et de l'autre à l'amélioration des techniques de cultures.

IV.1.4.b. Statut juridique des exploitations et âge des exploitants

Les informations suivantes sont issues du recensement agricole de l'Agreste de 2010 et de l'étude environnementale réalisées par la chambre de l'agriculture (AGRESTE, 2011; CA LAVAL, s. d.-b; EVEN Conseil - SCoT de Laval et de Loiron, 2010; Laval Agglo, 2018).

Nous avons vu que le nombre d'exploitations tend à baisser sur le territoire du canton de Saint-Berthevin mais également du département Mayennais. Cela peut s'expliquer également par :

- Le développement des structures sociétales sur les dernières années et ainsi des regroupements d'agriculteurs. Sur la Figure 26, nous pouvons voir l'augmentation entre 2000 et 2010 des statuts sociétaux (EARL, GAEC). En 2015, près de 69% des agriculteurs du département avaient adopté le statut sociétaire (MSA 2015).

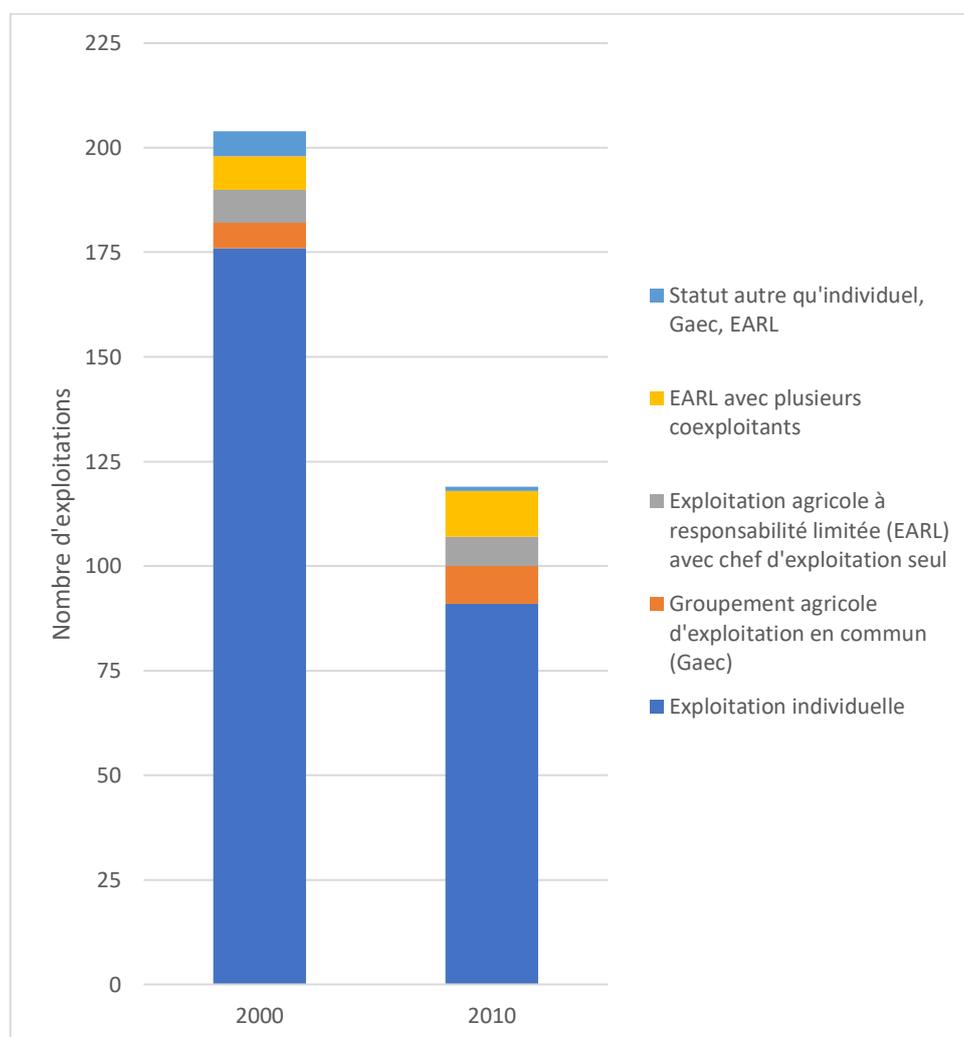


Figure 26 : Nombre d'exploitations selon le statut juridique des exploitations agricoles au sein du canton de Saint-Berthevin en 2000 et 2010, d'après le RA 2010

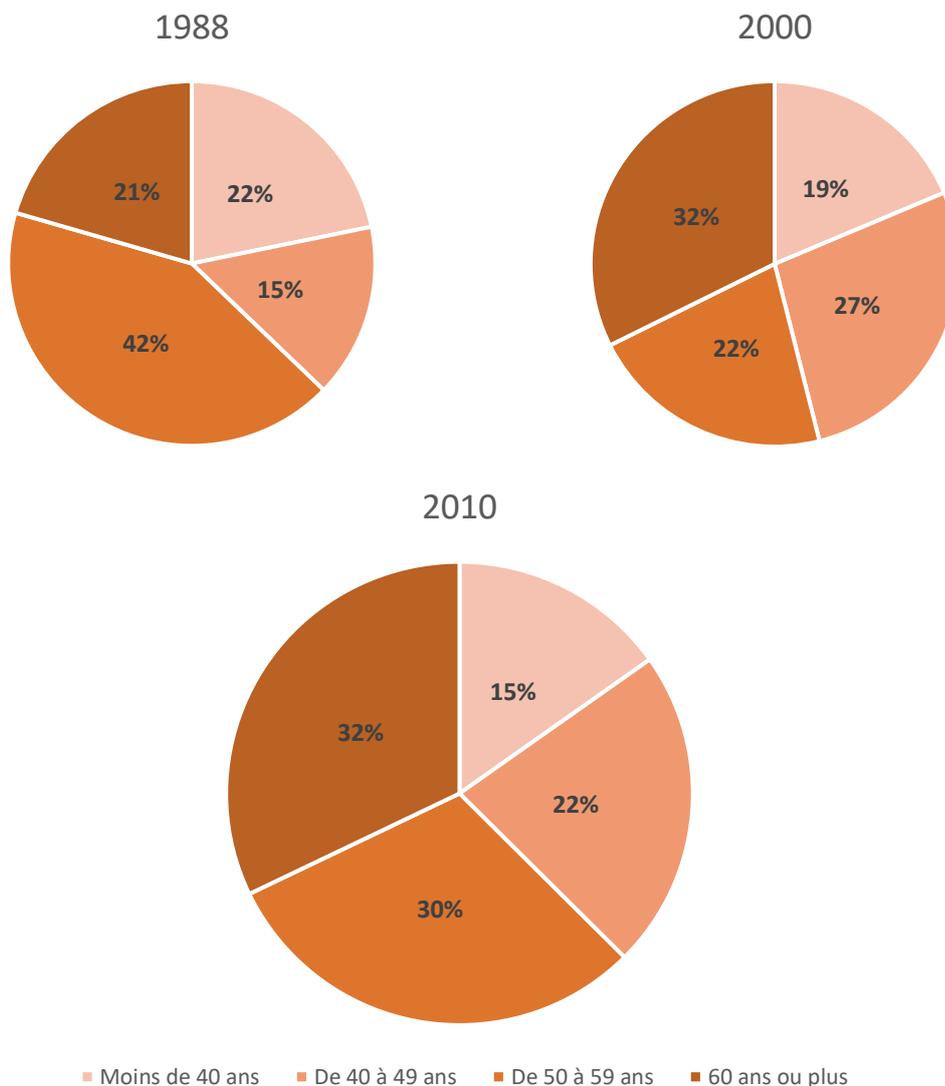


Figure 27 : Age des exploitants dans le canton de Saint-Berthevin en 1988, 2000 et 2010

Concernant l'âge des exploitants agricoles, on constate qu'en 2010 62% des chefs d'exploitation avaient plus de 50 ans et 32 % plus de 60 ans. La question de la transmission de ces exploitations devrait ainsi se poser dans les prochaines années. On observe que depuis la fin des années 80 le pourcentage de chefs d'exploitation de plus de 50 ans reste plus ou moins constant, néanmoins le pourcentage des plus de 60 ans a augmenté, laissant deviner des difficultés de transmission d'exploitations et/ou une diminution du nombre d'exploitation reprises (au profit d'une augmentation de la SAU par exploitation).

IV.1.5. Production et économie agricoles

IV.1.5.a. Poids économique de l'agriculture

Les informations suivantes sont issues du recensement agricole de l'Agreste et de l'INSEE.

Le canton de Saint-Berthevin présente un tissu urbain très développé avec une offre importante en service, dû à sa proximité avec le centre urbain de Laval, représentant ainsi près de 70% des établissements actifs (Tableau 12). De fait, le secteur agricole ne représente qu'une petite partie de l'économie locale qui est

grandement basée sur des activités du secteur tertiaire. Nous pouvons néanmoins noter la présence forte de l'industrie sur le territoire lié à la richesse de son sous-sol. L'agriculture occupe une place plus importante dans l'économie départementale que dans l'économie du territoire d'étude.

La **production brute standard (PBS)** des exploitations siégeant sur le canton s'élevait à 10 912€ milliers d'euros en 2010, soit 21% de moins qu'en 2000 (Figure 29). La production brute standard des exploitations du canton rapportée à la surface de celles-ci est un peu plus faible que celle à l'échelle de la France ou du département mais a suivi les mêmes courbes d'évolution (Figure 30). Malgré l'augmentation du PBS moyen par exploitation sur le territoire, la baisse de la production standard brute générale vient nous sous-ligner la baisse du nombre d'exploitations dans les communes étudiées.

Secteurs d'activité	Nombre d'établissements actifs	%
<i>Ensemble</i>	846	100%
<i>Commerce, transport, services divers</i>	583	69%
Agriculture, sylviculture et pêche	10	1%
<i>Construction</i>	88	10%
<i>Industrie</i>	76	9%
<i>Administration publique</i>	89	11%

Tableau 12 : Etablissements actifs du canton de Saint-Berthevin fin 2017, d'après INSEE

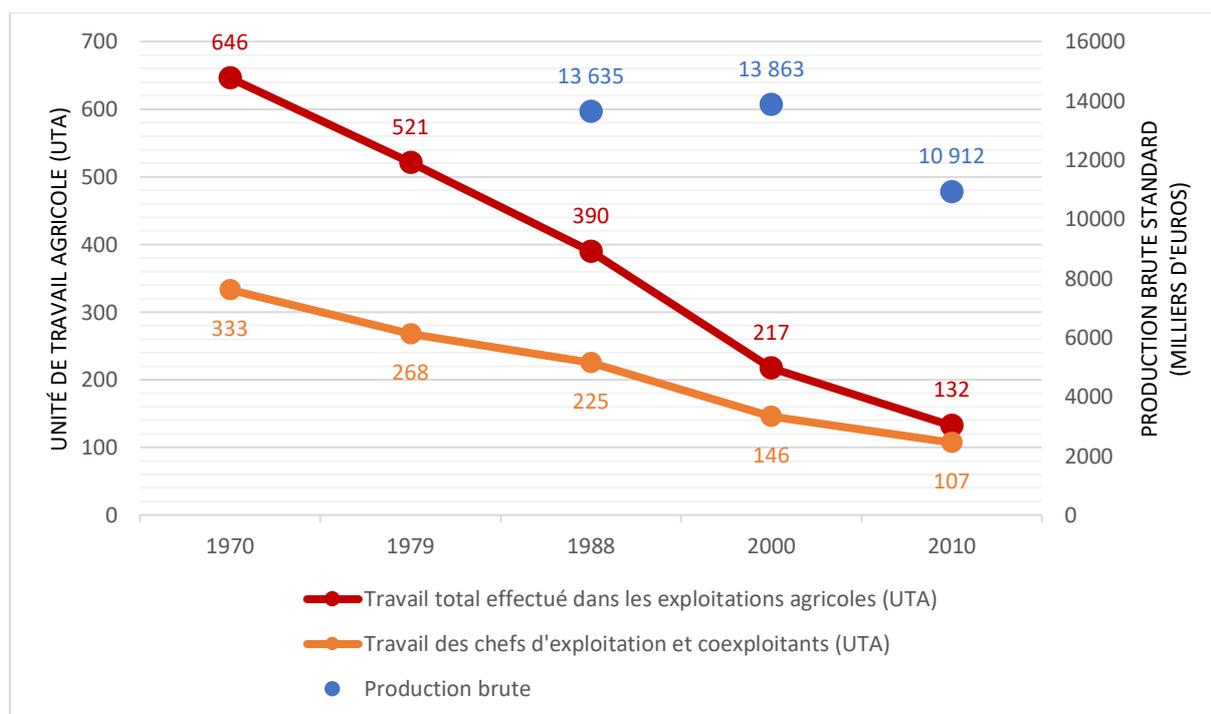


Figure 28 : Evolution de la PBS et du volume de travail agricole au sein du canton de Saint-Berthevin (d'après RA, 2010)

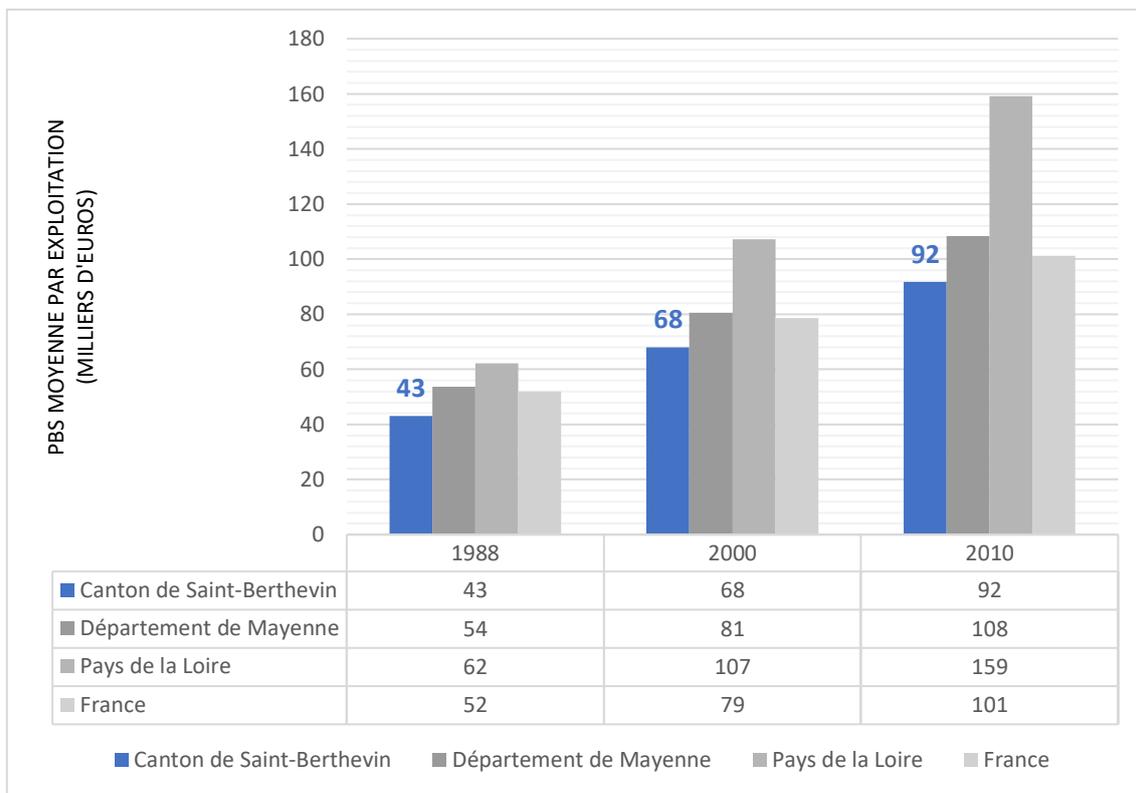


Figure 29 : Evolution de la PBS moyenne par exploitation au sein du canton de Saint-Berthevin, dans le département, la région et l'ensemble de la France (d'après RA, 2010)

IV.1.5.b. Types de productions agricoles

Les données suivantes proviennent du recensement agricole de 2010 de l'Agreste, du RPG et de Societe.com

Les **productions agricoles du canton de Saint-Berthevin** sont principalement **tournées vers l'élevage**. Ainsi, en 2010, d'après le recensement agricole, parmi les 119 exploitations siégeant sur le canton, 32 avaient pour **orientation technico-économique 46-Bovin viande** et 62 avaient une **OTEX liée à l'élevage bovin** (OTEX 45, 46 et 47) soit environ 52% des exploitations du canton (secret statistique sur le nombre exact). Les autres OTEX d'élevage (herbivore, hors sol ou polyélevage) représentent 32% des OTEX totaux.

Ces orientations se retrouvent dans l'occupation du parcellaire, comme le montrent les Figure 30 et le Tableau 13 : les **surfaces en herbe constituent environ 51,5 % de la SAU**. Les **cultures de céréales occupent quant à elles 43,52 % de la SAU**. Il s'agit principalement de maïs et de blé tendre d'hiver. On constate que la répartition du parcellaire n'a pas fondamentalement changé ces dernières années, avec un développement les deux dernières années des productions **de fruits et légumes**.

D'autre part, on trouve sur les communes du canton une **certaine diversité de productions animales**. Le cheptel du canton est principalement constitué de **bovins laitiers**, avec 1 856 vaches laitières en 2010 (voir Tableau 14). Nous retrouvons également une présence de **petits cheptels d'équidés** dont la taille semble se maintenir entre 1988 et 2010 malgré quelques variations. Les autres types d'élevage (**ovin, porcine,...**) sont également présents sur le territoire, mais il existe un secret statistique quant au nombre de têtes.

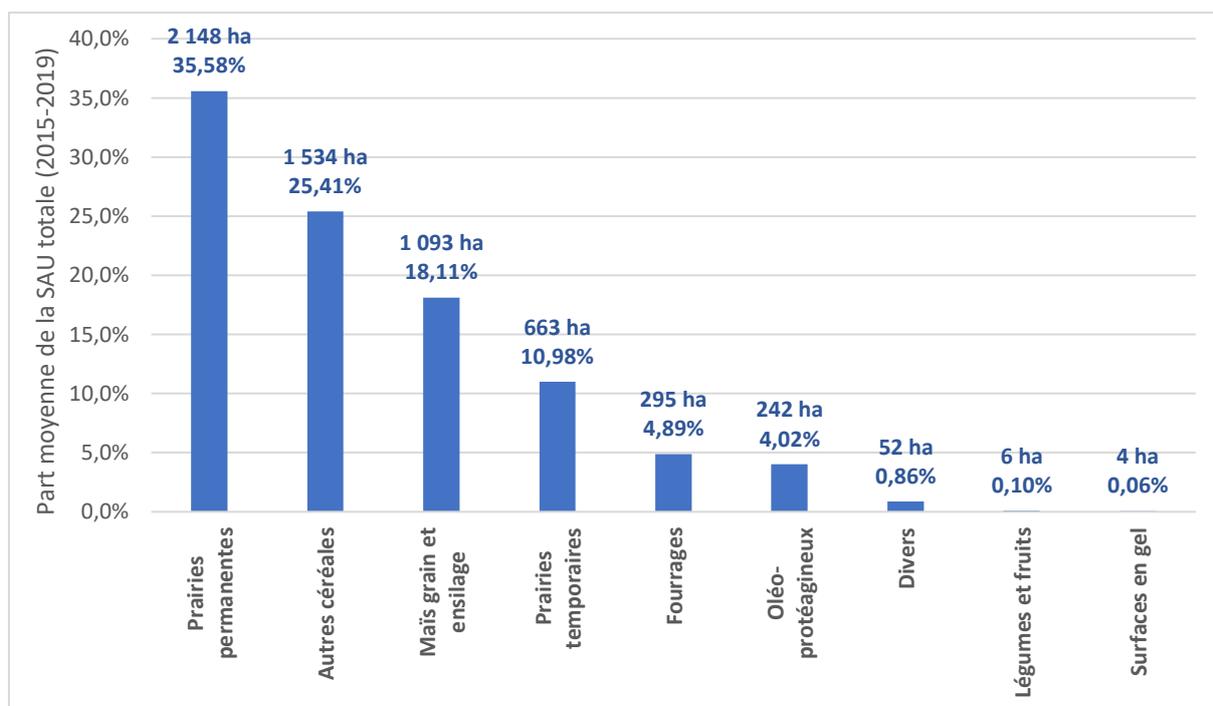


Figure 30 : Répartition de la SAU entre les différentes catégories de cultures, d'après le RPG (moyenne 2015-2019)

Cultures principales	Surface (ha)					% moyen de la SAU sur les 5 ans
	2015	2016	2017	2018	2019	
Prairies permanentes	2 042	2 054	1 865	2 492	2 289	36%
Prairies temporaires	911	871	718	396	418	11%
Fourrage	253	292	302	295	333	5%
Estive et Landes	0	0	0	0	0	0%
Maïs grain et ensilage	1 181	1 046	1 064	1 102	1 074	18%
Autres céréales	1 587	1 645	1 404	1 508	1 526	25%
Oléo-protéagineux	247	280	224	283	178	4%
Légumes et fruits	3	1	2	12	13	0%
Divers	50	47	34	59	69	1%
Surfaces en gel	4	5	3	3	3	0%
SAU totale (ha)	6 277	6 241	5 618	6 150	5 902	100%

Tableau 13 : Principales cultures dans le Canton de Saint-Berthevin, d'après le RPG (2015-2019)

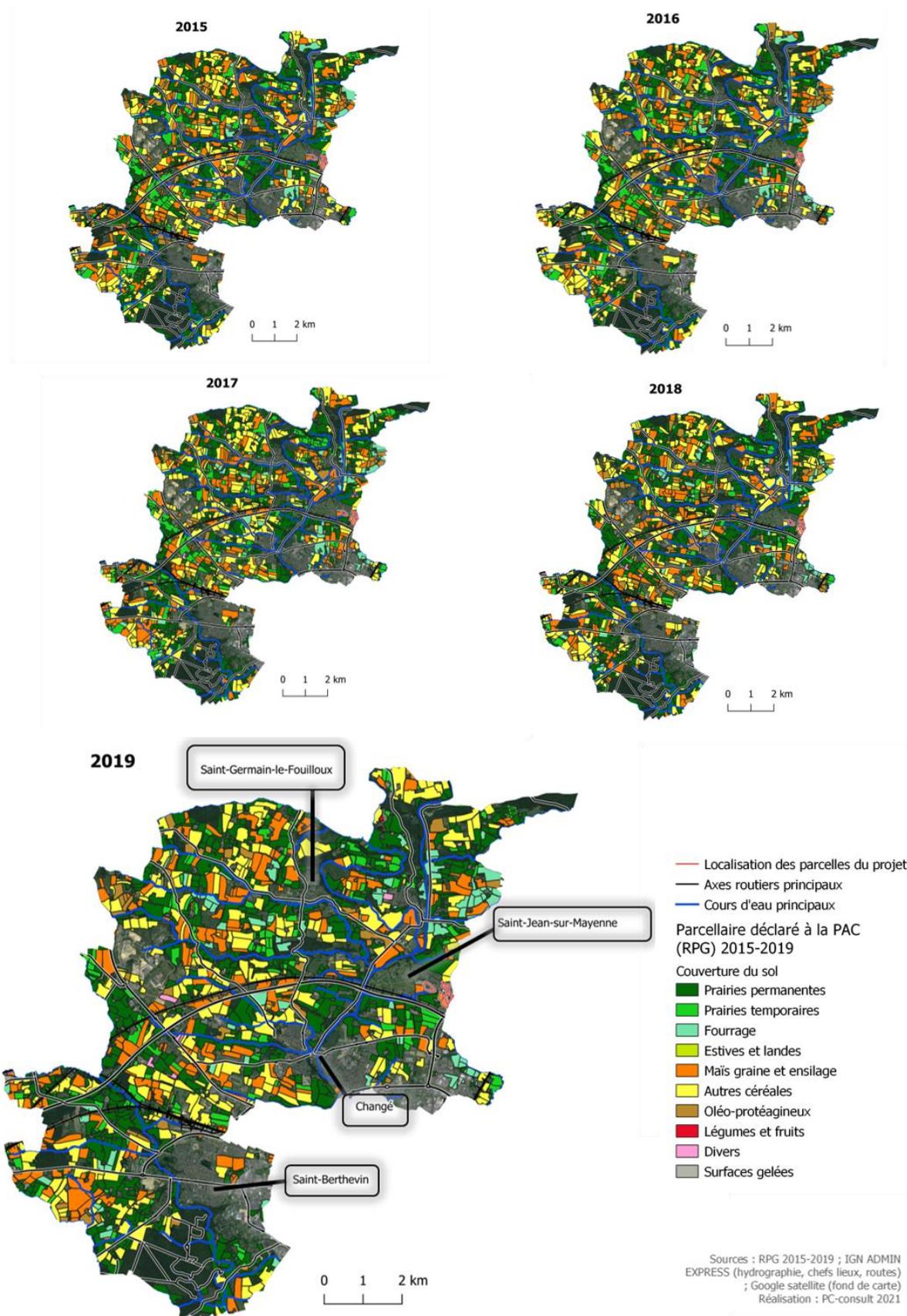


Figure 31 : Parcelle déclarée PAC (RPG) 2015 à 2019 sur le canton de Saint-Berthevin

Cheptel	Exploitations avec au moins un atelier d'élevage			Cheptel correspondant (nombre de têtes)		
	1988	2000	2010	1988	2000	2010
Total Bovins	242	135	84	11 257	8 041	8 014
Total Vaches	201	116	74	4 437	3 332	3 255
<i>Vaches laitières</i>	156	62	40	3 388	2 054	1 856
<i>Vaches allaitantes</i>	92	81	52	1 049	1 278	1 399
Bovins d'un an ou plus	224	121	79	4 293	2 944	2 749
Bovins de moins d'un an	182	103	69	2 527	1 765	2 010
Total Equidés	31	41	22	290	397	215
Chèvres	S	S	S	S	S	S
Brebis nourrices	45	34	S	685	796	S
Brebis laitières	0	0	0	0	0	0
Total Porcins	65	S	S	3 014	S	S
Truies reproductrices de 50kg et plus	21	S	S	S	S	S
Poulets de chair et coq	122	S	S	S	S	S

Tableau 14 : Cheptel des exploitations siégeant dans le canton de Saint-Berthevin, d'après le RA de 2010 (S : secret statistique)

IV.1.5.c. Valorisation des productions sous forme de démarche de qualité

Plusieurs types de **signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO)** permettent de valoriser la qualité des productions agricoles, que ce soit en matière de qualité gustative (Label rouge), de garantie d'origine (AOC, AOP et IGP) ou de respect de l'environnement (Agriculture Biologique). Ces différents SIQO sont supervisés par l'INAO, Institut National de l'Origine et de la Qualité. Le canton de Saint-Berthevin fait partie du **territoire de dix IGP** (voir Tableau 15), labellisant principalement des viandes (bovin et volailles).

Appellation	Catégorie	Type	Site INAO
Pommeau du Maine	Autres boissons spiritueuses	AOC	Caen
Bœuf du Maine	Bovin	IGP	Angers
Maine-Anjou	Bovin	AOC	Angers
Cidre de Bretagne ou Cidre breton	Cidre	IGP	Caen
Eau-de-vie de cidre du Maine	Eaux-de-vie de cidre et de poiré	AOC	Caen
Œufs de Loué	Œuf	IGP	Angers
Volailles de Bretagne	Volaille	IGP	Nantes
Volailles de Janzé	Volaille	IGP	Nantes
Volailles de Loué	Volaille	IGP	Angers
Volailles du Maine	Volaille	IGP	Angers

Tableau 15 : Aire de SIQO dont fait partie le canton de Saint-Berthevin (source : INAO)

	Nombre d'exploitations	SAU (ha)	Volume de travail (UTA)	Production brute standard (Millier d'euros)
Exploitations ayant un produit sous signe de qualité	12+	989+	23+	2254+
Exploitations ayant un produit sous signe de qualité AOC, IGP ou label rouge (hors vin)	Secret statistique			

Tableau 16 : Production sous signe de qualité au sein du canton de Saint-Berthevin

Dans le cadre des données du recensement agricole de 2010, le secret statistique nous empêche d'avoir des informations précises sur 2 des 4 communes du Canton. Nous savons néanmoins qu'au moins 12 exploitations possèdent un produit sous signe de qualité au sein de ces 4 communes ; soit au moins 12,5% des exploitations des communes pour un peu plus de 20% de la SAU (Tableau 16).

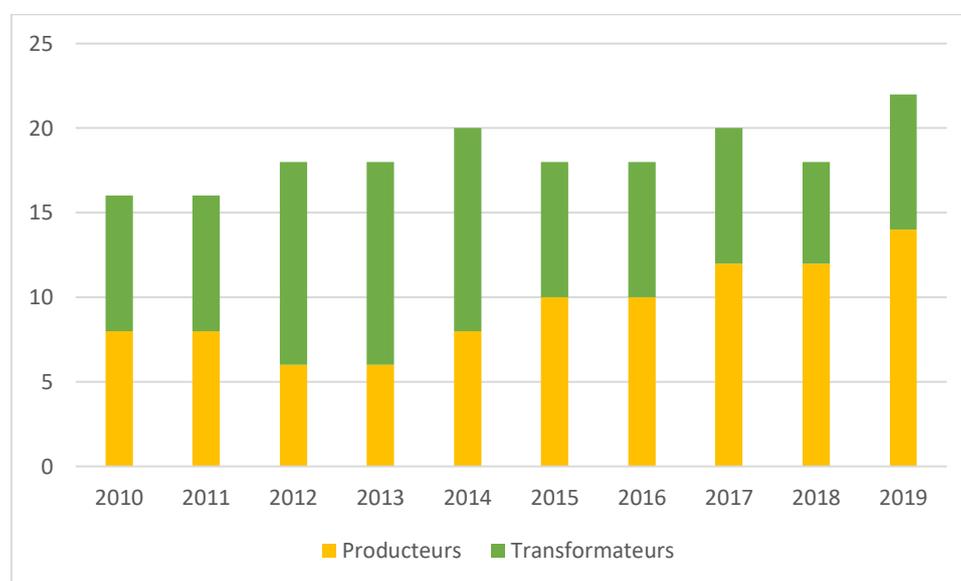


Figure 32 : Nombre de producteurs et de transformateurs en agriculture biologique dans le canton de Saint-Berthevin (2010-2019), source : AgenceBio

IV.2. Filières économiques agricoles amont et aval

Comme exposé précédemment, la Mayenne est le siège de productions agricoles diversifiées. La **filière la plus développée est celle de l'élevage bovin viande**, mais les **autres productions animales** (ovin, porcin, aviculture) et les **grandes cultures (céréales et oléagineux)** occupent également une place importante. Plus marginalement, le territoire porte des **filières liées à la production de fruits et légumes**. Les communes du canton de Saint-Berthevin s'inscrivent principalement dans les filières du bovin viande et des filières élevage en général, les grandes cultures ne représentant l'OTEX que de 14% des exploitations. Les différentes filières du département fonctionnent grâce à un **ensemble de structures en amont et en aval** de la production

agricoles, présentées ci-après. Une attention particulière sera portée aux structures interagissant avec l'exploitation concernée par le projet de lotissement.

IV.2.1. Structures travaillant avec l'exploitation impactée

Les informations suivantes proviennent du site *Societe.com* (Societe.com, 2021) et des sites internet respectifs des structures présentées.

L'exploitation touchée par le projet travaille avec **trois structures en amont** (fournisseurs en semences et produits phyto et négociants en produits animaux) et **sept structures en aval** (des négociants en viande, un groupe laitier et deux coopératives). Les caractéristiques des structures principales sont exposées en Tableau 17 et Tableau 18 pour les structures en amont et en Tableau 19, Tableau 20, Tableau 21, Tableau 22, Tableau 23 et Tableau 24 pour les structures en aval. L'exploitation fait également appel à une autre structure concernant le travail de ses parcelles : **la SARL du Grand Joigné** (Tableau 25).

IV.2.1.a. Les structures en amont

Nom	<i>Anjou Maine Céréales (AMC)</i>
N° SIRET	302 494 950 000 25
Forme juridique	<i>Société par actions simplifiée</i>
Type d'activité (NAF)	<i>Commerce de gros (commerce interentreprise) de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliment pour le bétail (4621Z)</i>
Année de création	1955
Siège social	<i>Château-Gonthier-sur-Mayenne (53)</i>
Effectif	100-199 emplois
Établissements	<i>45 sites de stockage et de collecte et 40 magasins agricoles (recouvre divers départements, Mayenne (53), Orne (61), Sarthe (72) et Maine et Loire (49))</i>
Chiffre d'affaires net	100 573 900€ en 2018
Autres informations	<i>Activité : Vente et conseil en semences, protection des cultures et plantes et fertilisation. Fabrication d'aliment pour bétail (sur le site de Bonchamps-lès-Laval), vente d'aliment pour bétail.</i>

Tableau 17 : Caractéristiques du fournisseur Anjou Maine Céréales

Nom	Agri négoce
N° SIRET	317 288 439 000 27
Forme juridique	Société par actions simplifiée
Type d'activité (NAF)	Traitement primaire des récoltes (0163Z)
Année de création	1979
Siège social	La Chartre-sur-le-Loire (72)
Effectif	56 emplois en moyenne
Établissements	27 filiales (recouvrent les départements du Loir-et-Cher (41), de la Sarthe (72), de l'Indre et Loire (37), du Maine et Loire (49), de la Mayenne (53) et de l'Orne (61))
Chiffre d'affaires net	86 334 000€ en 2019
Autres informations	Activité : approvisionnement en nutrition et santé animale, produits phytosanitaires, semences et fertilisants pour grandes cultures et les prairies, approvisionnement pour les cultures spécialisées vignes. Activités également de collecte, stockage, vente et négoce sur les céréales.

Tableau 18 : Caractéristiques de l'entreprise amont Agri négoce

IV.2.1.b. Les structures en aval

Nom	TERRENA
N° SIRET	429 707 292 000 18
Forme juridique	Société coopérative agricole
Type d'activité (NAF)	Commerce de gros (commerce interentreprises) non spécialisé (4690Z)
Année de création	le groupe existe depuis 1887
Siège social	Ancenis-Saint-Gereon (44)
Effectif	Entre 1000 et 1999 salariés (13 838 salariés au sein du groupe en 2019)
Établissements	Plus de 470 sites sont implantés dans les régions du Pays de la Loire, Normandie, Nouvelle aquitaine et Bretagne).
Chiffre d'affaires net	1 771 362 100€ en 2019 pour la coopérative
Autres informations	Plus précisément le territoire de TERRENA NORD LOIRE est celui en lien avec l'agriculteur concerné.

Tableau 19 : Caractéristique de la coopérative TERRENA

Nom	Ter'élevage
N° SIRET	343 499 612 000 38
Forme juridique	Union de sociétés coopératives
Type d'activité (NAF)	Commerce de gros (commerce interentreprises) d'animaux vivants (4623Z)
Année de création	1987 (radiée en janvier 2020)
Siège social	Beaupreau-en-mauges (49)
Effectif	100-199 salariés
Établissements	6 sites installés en Bretagne, Normandie, Pays de Loire et Nouvelle Aquitaine
Chiffre d'affaires net	276 317 000€ en 2014
Autres informations	Activité : achat et revente d'animaux vivant, intermédiaire entre exploitants agricoles et vouchers.

Tableau 20 : Caractéristiques de la coopérative Ter'eleavage

Nom	BECHET Bétail
N° SIRET	417 987 062 000 11
Forme juridique	Société par actions simplifiée
Type d'activité (NAF)	Commerce de gros (commerce interentreprises) d'animaux vivants (4623Z)
Année de création	1966
Siège social	Saint-Georges-de-Rouelley (50)
Effectif	Entre 50 et 90 salariés
Établissements	3 établissements principaux : St-Jean-des-Baisants, Yvecrique et Saint-Georges de Rouelley. Couvrent les départements de Mayenne, Sarthe, Ille-et-Vilaine, Manche, Orne, Calvados, Eure et Seine-Maritime
Chiffre d'affaires net	101 578 000€ en 2019
Autres informations	Activité : commerce de bétail, intermédiaire entre les éleveurs bovins et les boucheries.

Tableau 21 : Caractéristique de l'entreprise BECHET Bétail

Nom	BETAIL GORONNAIS
N° SIRET	374 872 373 000 18
Forme juridique	Société par actions simplifiée
Type d'activité (NAF)	Commerce de gros (commerce interentreprises) d'animaux vivants (4623Z)
Année de création	1982
Siège social	Gorron (53)
Effectif	Entre 50 et 90 salariés
Établissements	-
Chiffre d'affaires net	137 958 200€ en 2018
Autres informations	Activité : commerce de tous types de bovins.

Tableau 22 : Caractéristiques de l'entreprise **BETAIL GORONNAIS**

Nom	Cooperl Arc Atlantic
N° SIRET	383 986 874 000 14
Forme juridique	Société coopérative agricole
Type d'activité (NAF)	Transformation et conservation de la viande de Boucherie (1011Z)
Année de création	2008 (fusion entre Cooperl et Arca)
Siège social	LAMBALLE-ARMOR (22)
Effectif	7 200 salariés
Établissements	Présents en majorité dans la région ouest mais également sur le reste de la France : 29 sites industriels, 8 points de vente Calipro, 75 boucheries, 15 magasins à la ferme et 9 zones du groupement d'éleveur.
Chiffre d'affaires net	1 752 840 900€ en 2019
Autres informations	Activité : Coopérative de production animale et de valorisation leader sur la filière porcine, traitement et transformations des coproduits de l'élevage, élaboration de l'aliment pour l'élevage, salaisons ... Exportation dans près de 50 pays

Tableau 23 : Caractéristiques de la coopérative **Cooperl Arc Atlantic**

Nom	Laitier BEL
N° SIRET	542 088 067 007 32
Forme juridique	Société anonyme à conseil d'administration
Type d'activité (NAF)	Fabrication de fromage (1051C)
Année de création	1954
Siège social	Suresnes (92)
Effectif	12 600 salariés en 2019
Établissements	Le groupe Bel est implanté dans plusieurs pays du monde. Ses sites de production en France sont situés à Lons-le-Saunier, Dole, Sable-sur-Sarthe, Evron, Croisy-sur-Eure, Vendôme, la Ferté-Bernard et Mayenne.
Chiffre d'affaires net	1 317 068 000€ en 2019
Autres informations	Activité : fabrication de fromages, notamment fromage en portion (vache qui rit, kiri, babybel ...). Se commercialise dans plus de 130 pays.

Tableau 24 : Caractéristiques du groupe laitier BEL

IV.2.1.c. Entreprise pour les travaux aux champs

Nom	SARL du Grand Joigné
N° SIRET	398 355 875 000 12
Forme juridique	Société à Responsabilité Limitée
Type d'activité (NAF)	Activités de soutien aux cultures (0161Z)
Année de création	1994
Siège social	Changé (53)
Effectif	3 à 5 salariés
Établissements	-
Chiffre d'affaires net	493 100€ en 2012
Autres informations	Activité : prestation de services agricoles de travaux aux champs (moissons, épandages, ...).

Tableau 25 : Caractéristique de la SARL du Grand Joigné

IV.2.2. Coopératives et négoce

On trouve sur le territoire de la Mayenne une certaine **diversité de coopératives agricoles** qui s'inscrivent dans les filières de productions végétales et de viandes. Plusieurs coopératives nationales sont présentes (AGRIAL, TERRENA ...), on constate également quelques coopératives locales (C.A.M. ...). En plus des coopératives, de **nombreuses sociétés privées** s'intègrent dans les filières agricoles de la Mayenne. Ainsi, d'après Societe.com, le territoire compte 89 négociants en animaux vivants. Concernant les productions végétales, 47 négociants en céréales, semences et aliments pour le bétail sont implantés dans le département.

Au niveau régional, environ 200 producteurs de lait de vache commercialisent des produits transformés en circuit courts (Chambre d'agriculture Pays de la Loire, 2019). Nous retrouvons plusieurs OP dans le département, en production biologique de lait (*société coopérative lait bio du Maine*), des OP sur les livreurs de laiteries régionales (*OP VAUBERNIER*) et des OP par établissement des grands groupes privés.

Les éleveurs de la région Pays-de-la-Loire cultivent souvent en parallèle de leur production animale des céréales et oléo-protéagineux. Néanmoins la Mayenne reste l'un des départements où cette activité est la moins présente (sur la région), contrairement au département voisin de la Sarthe. De manière générale, la région présente un réseau dense de collecteurs, 97 en 2015 pour environ 4.46Mt de production (Chambre d'agriculture Pays de la Loire, 2016).

IV.2.3. Ateliers de première transformation

La Mayenne et les Pays de la Loire regroupent plusieurs filières agricoles dont la principale reste la **filière animale** avec une importance particulière de la **filière laitière**, qui a connu une hausse d'activité depuis la suppression des quotas laitiers en 2015. La **transformation laitière emploie 6 700 salariés** au niveau régional, ce nombre étant stable depuis les années 2010. Ce sont des entreprises qui ont pu développer de nouveaux produits transformés et ont augmenté leurs exportations au cours des dernières années. Sont retrouvés en Mayenne des groupes de dimension internationale et européenne (*Lactalis, Bel, ...*) qui vont eux-mêmes côtoyer plusieurs PME locales (*La fromagerie Vaubernier* par exemple) (Chambre d'agriculture Pays de la Loire, 2019) représentés sur la Figure 33. Les **PME emploient environ 11% des salariés de la région**.

Malgré une diminution du nombre d'élevage porcin depuis les années 2010, la Mayenne (549 sites en 2017 contre 736 en 2010 dans le département) et les autres départements de la région continuent à avoir une production élevée (Chambre d'agriculture Pays de la Loire, 2018). On compte **4 abattoirs porcin en Mayenne** : (par ordre d'importance) Socopa Viande Evron (Bigard), Holvia Porc, Abattoir de Craon et Tébapail. Les 3 autres abattoirs de la région sont situés dans les départements de Sarthe et de Maine et Loire. Les capacités des abattoirs de la région Pays-de-la-Loire sont en deçà des volumes produits. Les 2/3 des porcs produits sont ainsi abattus dans des régions voisines. Nous retrouvons également environ 50 établissements de préparation industrielles à base de viande à l'échelle de la Région.

Concernant la transformation céréalière, il y avait en 2015, **37 moulins au niveau de la région et 45 entreprises de fabrication d'aliments pour animaux**. La filière céréales reste nettement inférieure à celle de la viande dans les départements ligériens et ceci se ressent sur le nombre et la forte présence des ateliers de transformation pour l'alimentation animale.

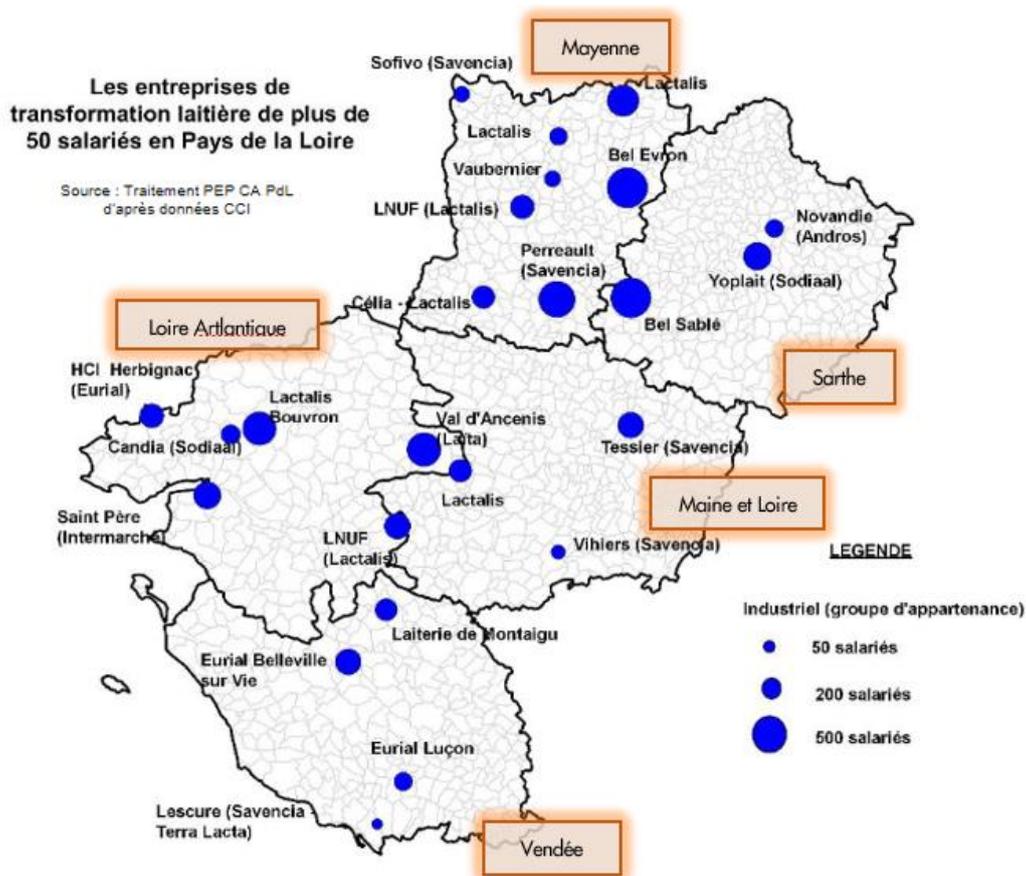


Figure 33 : Les entreprises de transformation laitière de plus de 50 salariés en pays de la Loire (Chambre d'agriculture Pays de la Loire, 2019)

IV.2.4. Vente directe, circuits courts et transformation par les agriculteurs

En Mayenne, nous retrouvons 58 résultats de produits fermiers labellisés « **Bienvenue à la ferme** » dont la grande majorité sont des produits d'origine animale (viandes et poisson ou crèmerie). Nous recensons ainsi 53 points de ventes directes producteurs, 3 drives fermiers (dont 2 à Laval) et 1 magasin de producteur (situé à Craon).

Concernant la filière porcine, 9% des exploitations porcines de la région vendent une partie de leurs porcs en vente directe (supérieur à la moyenne nationale qui est de 5%), 2% de ces producteurs possèdent également un atelier de transformation au sein de leur exploitation (Chambre d'agriculture Pays de la Loire, 2018).

IV.3. Synthèse de l'état initial agricole

La synthèse de l'économie agricole du territoire du canton de Saint-Berthevin est présentée sous forme d'une matrice atouts/faiblesses/opportunités/menaces en Tableau 26. Le Tableau 27 fait quant à lui la synthèse des caractéristiques de l'exploitation et de la parcelle touchées par le projet.

Tableau 26 : Synthèse de l'Etat initial de l'économie agricole dans la Mayenne et dans le canton de Saint-Berthevin

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Dans la Mayenne et dans le canton de Saint-Berthevin, SAU élevée et agriculture ayant un poids socio-économique modéré malgré la création d'emploi certains et le maintien d'une activité constante sur les années. - Grande diversité des paysages de la Mayenne (avec une forte présence de bocages) et de ses productions agricoles (bovin viande et lait, volailles, porcins, ovins et caprins, grandes cultures, vigne...) ; ce patrimoine est à conserver. - IAA bien développées sur le territoire du département, particulièrement pour la filière de transformation de la viande. - À l'échelle du département, peu de difficultés économiques de la part des exploitations (sécheresse et crises inhérentes à certaines filières) ; PBS proche (voir supérieur) de la moyenne française 	<ul style="list-style-type: none"> - Tendance à la concentration des exploitations, ce qui rend plus complexes les transmissions hors du cadre familial. - Dans la Mayenne et dans le canton de Saint-Berthevin, vieillesse de la population des agriculteurs. - À l'échelle de l'agglomération de Laval, fort développement des centres péri-urbains avec une pression foncière accrue sur les terres agricoles. - Terres souvent peu profondes et peu perméables sur le territoire d'étude, entraînant des variations de rendements.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Secteur agroalimentaire mayennais performant : agriculture génère 15% des actifs dans le département, c'est une activité économique forte pour le territoire. - Dans le canton, diversification des productions en cours (maraîchage). - Réservoir de biodiversité : grâce aux haies bocagères, prairies naturelles, zones humides, mares ... permettant une régulation et filtration des eaux, stockage de carbone, production de biomasse et construction des paysages. (gouv Mayenne, s. d.) - Possibilité de développement de l'agriculture biologique : présence de nombreux transformateurs et producteurs dans une zone dynamique avec des pôles urbains où se concentre un marché dynamique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Changement climatique : sécheresse et aléas affectant les rendements des cultures et la productivité des surfaces en herbe. - Dépendance des filières de grandes cultures à des facteurs géopolitiques mondiaux (cours des cultures...). - Dépendance forte des exploitations agricoles aux aides de la PAC. - Pression foncière et artificialisation des terres peut diminuer les surfaces épandables dans un département où l'activité principale agricole est l'élevage.

Tableau 27 : Synthèse des caractéristiques de l'exploitation et des parcelles touchées par le projet

L'exploitation touchée par le projet
<ul style="list-style-type: none">- EARL représentant 4 salariés à mi-temps et 1 apprentis (2 ETP).- SAU d'environ 300 ha, situé sur plusieurs communes autour de Changé.- Diversité importante tant dans les productions que dans les débouchés.- SAU : 27% en blé, 30% en maïs, 36% en prairies et 7% en colza → débouché : autoconsommation sauf pour le colza qui est vendu- Activités d'élevage : porcin (230 truies engraisseurs), bovin viande (100 vêlages en limousines/an), bovin lait (400 000L de lait produit/an)- Porcs charcutiers, cochettes, bovins et laits vendus dans la Mayenne, pour un chiffre d'affaires estimé à environ 74 496 € en 2019, avec 9 410 € d'aides de la PAC (à partir des données RICA).- Entretien du matériel, fournisseurs et négociants situés dans le département ou les départements voisins ; exploitant non membre d'une CUMA.- Prestataire situé à Changé.- Aucune modification de système de production n'est prévue.
Les parcelles touchées par le projet
<ul style="list-style-type: none">- Représentent 1.26% de la SAU de l'exploitation.- Rotation maïs et blé tendre d'hiver sur des parcelles de qualité agronomique moyenne à médiocre, en deux parties séparées par une haie à préserver.- Éligibles aux aides découplées PAC.

V. Mesures d'évitement et de réduction

Dans le cadre d'un projet d'aménagement, la première solution à envisager pour préserver les terres agricoles est naturellement d'**éviter de prélever** ces espaces. Dans un deuxième temps, si la consommation de foncier agricole ne peut pas être évitée, des **mesures de réduction** doivent être mises en place afin de diminuer les effets négatifs du projet. Les mesures d'évitement et de réduction envisagées et retenues pour le projet étudié sont présentées ci-après. Au terme de leur application, elles doivent permettre de **reconstituer le potentiel de production agricole perdu par le territoire**, complétées si nécessaire par des mesures de compensation.

V.1. Mesures d'évitement

Le projet est en accord avec les stratégies de développement de l'habitat établit lors du SCoT des pays de Laval et Loiron et lors du PLUi de la CA de Laval (CA LAVAL, s. d.-d; *Dispositions applicables aux zones à urbaniser, commune de Changé, modification simplifiée n°2 du PLU*, s. d.). Il n'a pas été envisagé de mesures d'évitement particulières, la zone mobilisée est un terrain qui a été identifié dans le cadre d'orientations d'aménagement et programmation OAP car proche d'une zone urbanisée existante et raccordée aux services notamment transport de la ville de Changé.

V.2. Mesures de réduction

Les mesures de réduction sont celles qui diminuent les effets du projet à l'échelle de l'exploitation ou des emprises concernées.

Les parcelles identifiées pour le projet font parties d'une zone d'OAP inscrite dans le PLUi de la CA de Laval. Elles font parties du Golf de changé, un site déjà relié aux différents réseaux de la ville. Dans le cadre de l'AOP, plusieurs mesures d'aménagement sont encadrées et nous les retrouvons sur la

Figure 34.

Ainsi des liaisons douces sont à prévoir tout au long des dessertes internes de l'OAP et en limite Sud. Dans cette partie, les éléments boisés et du maillage bocager existant doivent être conservés et mis en valeur (accompagnement arboré des voiries, espaces verts collectifs) ; un traitement paysager de la section Sud de la zone doit ainsi être proposé. Le projet doit également prévoir des espaces de « pleine terre végétalisés » au sein du tissu urbain.

La partie Nord-Ouest n'est pas concernée par des terres d'usage agricole néanmoins il est prévu la prise en compte des zones humides et de leur valeur écosystémique (régulation des eaux pluviales, réservoirs de biodiversité...) dans l'aménagement des lotissements.

Enfin le PLUi précise : « le problème de la déprise agricole se situe aussi, et parfois principalement, en termes d'identité et de gestion du paysage » (CA LAVAL, s. d.-c). Ainsi l'enjeu de la zone Golf de Changé est également de préserver la fonction paysagère que représentaient les deux parcelles agricoles. Le bocage et la haie sont donc à préserver, à sauvegarder ; ils sont vecteurs d'identité et ont un rôle économique majeur. Sur le plan de l'OAP Golf, nous pouvons ainsi observer la haie séparant les parcelles du Nord au Sud ; la préservation de celle-ci ainsi que l'aménagement de la frange paysagère sont donc les mesures de réduction retenues dans le cadre de ce projet.

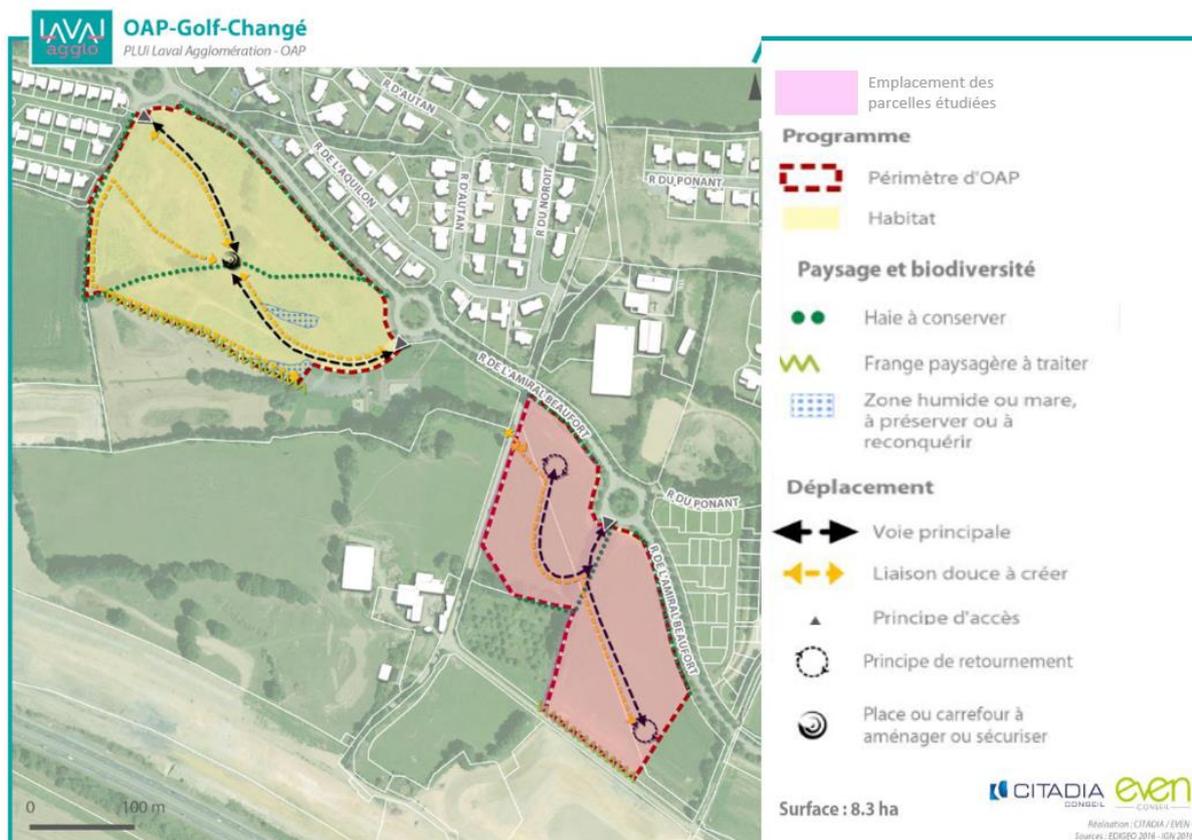


Figure 34 : AOP Golf-Changeé (source : PLUi CA Laval)

VI. Effets du projet sur l'économie agricole du territoire

VI.1. Impacts qualitatifs sur l'économie agricole du territoire

Les impacts qualitatifs du projet sur l'économie agricole du territoire sont faibles sur l'agriculture du canton et du département, ils sont résumés dans le Tableau 28.

La parcelle affectée est de petite taille et de qualité moyenne. Le projet a un impact faible à modéré sur l'économie agricole de l'exploitation et du canton. Ainsi ce sont 1,26% de la SAU de l'exploitation qui sont prélevés, et seulement 0,06% de la SAU du canton, dans le sens où ils ne pourront plus être comptabilisés comme surface agricole, leur vocation passant à l'habitat. Les productions de l'exploitations restent inchangées et la quantité de main d'œuvre ne variera pas.

Le projet de lotissement répond à un besoin du développement de l'offre immobilière dans la première couronne de l'agglomération de Laval (Laval Agglo, 2019). L'impact du projet sur le paysage agricole est quant à lui le plus important, ce qui peut affecter l'image du territoire. Néanmoins nous sommes en bordure d'une zone déjà urbanisée et des mesures de réduction sont prévues pour permettre une meilleure prise en compte de ce paysage dans le projet final : haies préservées, aménagement des franges paysagères

...

En ce qui concerne l'impact du projet de lotissement sur les filières amont et aval, l'impact est très faible. Les produits des parcelles étaient utilisés en autoconsommation pour l'alimentation porcine. Les quantités produites en sortie d'exploitations restent inchangées et n'impacteront pas la filière amont. Néanmoins on peut supposer une augmentation des achats en aliment porcin, entraînant un impact sur la filière aval et une augmentation des charges pour l'exploitant agricole.

Domaine d'impacts du projet	Impact	Détails
Structure et fonctionnement de l'exploitation		
Perte de SAU sur la ferme	Faible	3,78 ha sont prélevés sur la surface exploitée, soit 1,26% des 300 ha
Structure de l'exploitation	Nul	-
Structure du parcellaire	Faible	-
Logistique (circulation, temps de parcours)	Faible	-
Production de délaissés	Nul	-
Assolement	Faible	D'autres parcelles sont cultivées suivant le même système de rotation culturale
Production et chiffre d'affaire		
Exploitation impactée : production	Faible	Pas de changement dans les productions animales, faible changement dans l'assolement. Perte de revenu due à une augmentation des charges liée à l'achat d'aliment pour l'alimentation porcine
Exploitation impactée : chiffre d'affaires	Faible	Approvisionnement maintenu, augmentation de la quantité d'aliment achetée
Structures collectives amont	Très faible	Production vendue inchangée
Structures collectives aval	Nul	Exploitation non concernée
Impact sur label qualité (SIQO, AB...)	Nul	
Emploi		
Exploitation impactée	Nul	Pas d'emploi menacé
Structures amont : fournisseurs	Nul	Pas d'emploi menacé
Structures aval : collecteurs	Nul	Pas d'emploi menacé
Foncier agricole		
Perte de SAU sur le territoire	Très faible	0,06% de la SAU du canton
Effets cumulés/effet de seuil	-	
Incidence sur les investissements agricoles locaux	Faible	-
Image et dynamique agricole du territoire		
Paysage	Moyen / faible	Mesures de réductions envisagées pour préserver les haies et mettre en valeur les franges paysagères
Diversification des productions	Nul	Pas de modification de productions à l'échelle du territoire
Circuits-courts	Nul	Pas de circuit-court concerné

Tableau 28 : Teneur des impacts engendrés sur l'exploitation concernée et sur l'économie agricole du territoire

En l'état actuel du territoire et considérant la surface relativement faible du projet de lotissement, aucun effet de seuil sur l'économie agricole du canton de Saint-Berthevin n'est atteint du fait de sa mise en place.

VI.2. Evaluation financière des impacts

Le calcul du montant du préjudice agricole a été effectué en suivant la méthode établie par les Chambres d'agriculture des Pays-de-la-Loire, et la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt). La méthode comporte deux étapes : l'évaluation de la perte de potentiel agricole, puis l'estimation de l'investissement nécessaire pour compenser cette perte.

Evaluation de la perte de potentiel agricole

Le potentiel agricole est déterminé en prenant en compte (DDT de Mayenne, 2022) :

- Le produit brut moyen agricole qui intègre les produits à l'échelle de l'exploitation et en amont (agrofournitures et services)
- Le produit de la filière aval (industries agro-alimentaires et services)
- En considérant que cette perte de potentiel économique ne peut être reconstituée de façon immédiate.

Détermination du produit brut agricole moyen du territoire

Le produit agricole brut généré par les exploitations du canton de Saint-Berthevin sur un hectare théorique permet d'estimer la perte du potentiel économique sur le territoire impacté. Les résultats du recensement agricole de 2010 (Agreste, 2010) sont utilisés afin de déterminer ce produit agricole.

Le canton de Saint-Berthevin comporte 7 systèmes de production différents, pour un produit brut agricole moyen de 1 783 €/ha.

Tableau 29 : Détermination du produit brut du territoire du canton de Saint-Berthevin (RA Agreste, 2010)

Systèmes	Surface (ha)	PBS (k€)	PBS moyen (€/ha)
Grandes cultures	392 ¹	154 ²	393*
Maraîchage et horticulture	0	0	
Viticulture	0	0	
Cultures fruitières et autres cultures permanentes	0 ¹	0 ¹	0*
Bovins lait	1 732 ¹	2 565 ¹	1 481*
Bovins viande	1 000 ²	792 ²	792*
Bovins mixte	337	557	1 653
Ovins, caprins et autres herbivores	322 ¹	450	1 398*
Elevages hors sol	211 ²	1 470 ²	6 967*
Polyculture, polyélevage, autres	486 ²	872 ²	1 794*
Secret Statistique	1 641	4 052	2 469
Ensemble	6 121	10 912	1 783

¹, ² : Nombre de données soumises au secret statistique

* : valeur non représentative en raison du secret statistique

Un grand nombre de données est soumis au secret statistique : le PBS moyen par type de système de production n'est pas une donnée représentative (*) lorsqu'il y a un secret statistique présent sur la surface ou la PBS. Cependant, les données concernant l'ensemble de la surface et l'ensemble de la PBS pour le territoire ne comportent pas de secret statistique et permettent d'obtenir une valeur de PBS moyen par hectare fiable.

Impact direct : Production agricole

La perte annuelle liée au prélèvement des surfaces agricoles est estimée à partir de la référence économique du territoire. Les parcelles concernées, d'une emprise totale de 3,78 ha, ne font pas l'objet de drainage ou d'irrigation.

Impact direct	= surface agricole prélevée x Produit brut agricole moyen
	= 3,78 x 1 783
	= 6 740

La perte annuelle de potentiel est de 6 740 €.

Impact indirect : filières aval

La perte économique pour la filière aval représente 1,4 fois³ la perte liée à l'impact direct.

Impact indirect	= impact direct x 1,4
	= 6 740 x 1,4
	= 9 436

La perte annuelle de potentiel aval est estimée à 9 436 €.

Perte annuelle de potentiel agricole

La perte annuelle de potentiel agricole pour le territoire correspond à l'ensemble des pertes directes et indirectes.

Impact global	= impact direct + impact indirect
	= 6 740 + 9 436
	= 16 176

La perte annuelle de potentiel agricole est de 16 176 € par an.

Reconstitution du potentiel économique agricole

La durée prise en compte dans le département de la Mayenne pour reconstituer le potentiel économique perdu est de 10 ans⁴.

Potentiel agricole total à retrouver	= impact global x 10 ans
	= 16 176 x 10
	= 161 760

Le potentiel agricole total à retrouver est de 161 760 €.

Estimation de l'investissement nécessaire

Dans le secteur de l'agriculture des Pays-de-la-Loire, on considère qu'il faut investir 1 € pour générer 6,50 € de produits. Ce ratio est calculé à partir des données du RICA des Pays-de-la-Loire sur les 10 dernières

³ D'après la Chambre d'Agriculture de la Mayenne : cet indice résulte « du rapport entre les chiffres d'affaires de la production agricole et de l'agroalimentaire. Celui-ci étant déterminé à partir des données visant uniquement les IAA mono ou quasi mono-régionales, avec un effectif salarial de 80 % présent en région Pays-de-La-Loire (minimum) ».

⁴ D'après la Chambre d'Agriculture de la Mayenne : « Entre 7 et 15 ans sont nécessaires pour que le surplus de production généré par un investissement couvre la valeur initiale de cet investissement dans les entreprises françaises. La variable de 10 ans correspond au délai nécessaire pour la mise en œuvre d'un projet économique agricole de sa phase de réflexion jusqu'à un fonctionnement économique équilibré. »

années (rapport moyen entre investissement et production). Cela permet de déterminer le montant de la compensation collective agricole à investir pour reconstituer le potentiel économique perdu.

<p>Montant de la compensation agricole collective = potentiel agricole total à retrouver / 6,5</p> <p>= 161 760 / 6,5</p> <p>= 24 886</p>
--

Le montant de la compensation collective est de 24 886 €.

VII. Résumé

Nature du projet d'aménagement

Lotissement Golf13
Société Lelièvre immobilier

Commune :
Changé (53)

Emprise :
environ 12ha
3.78 ha agricoles affectés

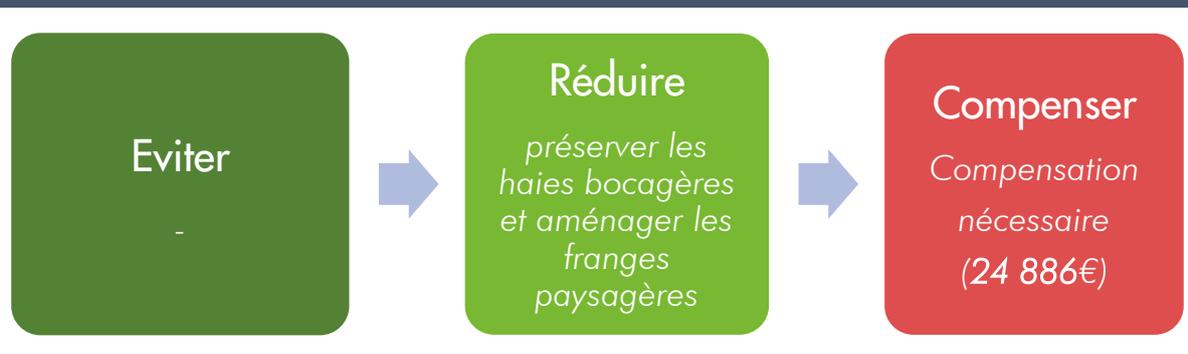
État initial de l'économie agricole du territoire

Exploitation agricole et parcelle impactées	Territoire d'étude : Canton de Saint-Berthevin et département de la Mayenne
<ul style="list-style-type: none"> - EARL représentant 4 salariés et 1 apprenti : 2ETP - SAU d'environ 300ha, située sur plusieurs communes autour de Changé - Diversité importante tant dans les productions que dans les débouchés - Activités d'élevage : Porcin (230 truies), bovin viande (100 vêlages/an), bovin lait (400 000L de lait/an) - Productions végétales en autoconsommation (sauf le colza), les productions vendues (lait, viande et colza) sont vendues sur le département de Mayenne. - CA estimé à 74 496€, avec 9 410€ de subventions - Prestataire situé à Changé - Aucune modification de système prévue - Parcelles impactées représentant 1.26% de la SAU - Cultivées en rotation maïs ensilage et blé tendre Hiver 	<ul style="list-style-type: none"> - D'une superficie de 5 175,2km², le département de Mayenne comptait environ 307 000 habitants en 2017 répartis au sein de 240 communes. Les trois agglomérations principales de Mayenne sont celles de Laval (la préfecture), de Mayenne et de Château-Gontier. Il s'agit d'un département principalement rural, où l'agriculture est très développée. - Le Canton de Saint-Berthevin comporte les communes de Changé, Saint-Berthevin, Saint-Jean-sur-Mayenne et Saint-Germain-le-Fouilloux. Il est d'une superficie d'environ 100km² et sa population est un peu supérieure à 16 000 habitants. L'urbanisation et le développement du canton a bénéficiée du développement de la ville de Laval.

Impacts du projet sur l'économie agricole

Impacts qualitatifs	<i>Impacts qualitatifs négatifs peu importants à l'échelle de l'exploitation impactée, également peu importants à l'échelle de la filière agricole concernée.</i>
Impact financier	<i>Suite aux mesures de réduction, perte pour l'économie agricole du territoire estimée à environ 161 760 € pour la durée de vie du projet. → Nécessité de mettre en place des mesures de compensation agricole</i>

Séquence éviter – réduire – compenser



VIII- Projet collectif proposé pour la compensation agricole

VIII.1. CUMA de Changé [C1]

La CUMA de Changé, créée en mai 1984, ne compte actuellement pas moins de 41 adhérents (Tableau 30). Dans le cadre du développement des surfaces en herbe des exploitations la composant, la CUMA cherche actuellement à investir dans un **Round Baller** et une **remorque à fourrage** (Tableau 31).

Nom de la CUMA	CUMA de Changé
Localisation	Communes de Changé et communes limitrophes
Bureau actuel	
Président	M. MOULIERE Fabrice, exploitation <i>LA GRANDE GUETTE</i> à Changé
Vice-Président	M. BRETON Thierry, exploitation <i>LA GRANDE FONTAINE</i> à Changé
Trésorier	M. GEHARD Philippe, exploitation <i>LA MORINIERE</i> à Changé
Secrétaire	M. MOULIERE Jérôme, exploitation <i>16 RUE TOURAINNE</i> à Saint-Ouen-des-Toits
Nombre d'adhérents	41
Date de la création	Mai 1984
Nombre de matériels	26
Chiffre d'Affaires annuel	60 000 €

Tableau 30 : Présentation de la CUMA De Changé

Matériels	Gabarit	Prix achat HT	Utilisation annuelle	Adhérents concernés
Round Baller	Rotocut 1,8m	45 500,00€	2 500 balles	8
Remorque à fourrage	20 tonnes	19 850,00€	1 500 balles	6
Coût total du projet		65 350€		

Tableau 31 : Projet sollicité par la CUMA de Changé

L'objectif central de ce projet pour les adhérents concernés est de **développer leur autonomie fourragère et protéique**. L'élevage est l'une des activités centrales du périmètre et permettre aux exploitants de tendre vers une autonomie en matière d'alimentation animale est une démarche cohérente pour leur permettre une meilleure gestion de leur cheptel et également de la qualité de l'alimentation de leurs troupeaux de vaches laitières.

Le **Round Baller** avec système rotocut permettra la fauche d'un fourrage de qualité, l'aide demandée représentera 812 € de réduction de charge par exploitation sur 7 ans (soit la durée d'utilisation du matériel). La **Remorque** permettra d'assurer le transport des balles d'enrubannage dans de bonnes conditions, sans endommager le plastique d'enrubannage, nécessaire pour en garantir la bonne conservation. L'aide représente donc 472 € de réduction de charges par exploitation sur les 7 ans d'utilisation du matériel.

VIII.2. CUMA Rumin-Mix [C2]

Plusieurs exploitations membre de la **CUMA Rumin-Mix** souhaitent développer une meilleure gestion de la qualité de l'alimentation de leurs élevages. Pour ceci, ils souhaitent investir dans une **désileuse automotrice** (Tableau 33), leur permettant ainsi de diminuer le temps nécessaire à la distribution de l'aliment à leur cheptel. La **Cuma Rumin-Mix**, créée en 1984 est présentée dans le tableau ci-dessous :

Nom de la CUMA	CUMA Rumin-Mix
Localisation	Communes de Saint-Berthevin, Changé, Saint-Germain le Fouilloux, Andouillé, La Baconnière, Saint Jean-sur-Mayenne, Saint Ouen-des-Toits et le Genest-st-Isle
Bureau actuel	
Président	M. BESANCON Pierre, exploitation <i>L'EPINE</i> à Saint Berthevin
Vice-Président	M. ROULAND Bruno, exploitation <i>LA VERRUERE</i> à Andouille
Trésorier	M. HOUDAYER Yoann, exploitation <i>LA CHAUVINIÈRE</i> à Saint-Germain-Le-Fouilloux
Secrétaire	M. MOULIERE Fabien, exploitation <i>LA GRANDE GUETTE</i> à Changé
Nombre d'adhérents	12
Date de la création	Juillet 1984
Nombre de matériels	1
Chiffre d'Affaires annuel	50 000 €

Tableau 32 : Présentation de la CUMA Rumin-Mix

Matériels	Gabarit	Prix achat HT	Utilisation annuelle	Adhérents concernés
Désileuse automotrice	18 m ³	210 000,00€	1 000 heures	5
Coût total du projet		210 000,00€		

Tableau 33 : Projet sollicité par la CUMA Rumin-Mix

Les exploitants adhérents concernés par ce matériel ont comme activité principale l'élevage et ont actuellement besoin de pouvoir réaliser des rations précises en fourrages variés et de qualité. Le matériel permettra d'accéder à une ration mélangée de qualité tout en limitant le temps de travail attribué à cette tâche d'astreinte quotidienne.

VIII.3. CUMA des Fouilloux [C3]

La **CUMA Des Fouilloux** ne compte actuellement pas moins de 25 adhérents situés dans des communes voisines à celle de Changé (Tableau 34). Les adhérents ont actuellement besoin de deux matériels : **une bineuse maïs et une remorque à fourrage** (Tableau 35) et sollicitent une aide compensatoire dans ce cadre.

Nom de la CUMA	CUMA des Fouilloux
Localisation	Communes de Saint-Germain-le-Fouilloux, Saint-Jean-sur-Mayenne, Andouillé, Changé, Saint-Berthevin, Saint-Ouen des Toits et La Baconnière
Bureau actuel	
Président	M. HARDY Damien, exploitation LA BAUDINIÈRE à Andouillé
Vice-Président	M. HOUDAYER Yoann, exploitation LA CHAUVINIÈRE à Saint-Germain-Le-Fouilloux
Trésorier	M. GASTE Jérôme, exploitation LA GUILBAUDIÈRE à Saint-Ouen-des-Toits
Secrétaire	M. GUHERY Antoine, exploitation HALLERAY à Changé
Nombre d'adhérents	60
Date de la création	Juin 1985
Nombre de matériels	25
Chiffre d'Affaires annuel	50 000 €

Tableau 34 : Présentation de la CUMA des Fouilloux

Matériels	Gabarit	Prix achat HT	Utilisation annuelle	Adhérents concernés
Bineuse maïs	6 rangs	12 000,00 €	100 ha	10
Remorque à fourrage	20 tonnes	20 000,00 €	1 500 balles	10
Coût total du projet		32 000,00€		

Tableau 35 : Projet sollicité par la CUMA des Fouilloux

Dans une démarche de réduction des produits phytosanitaires par les adhérents de la CUMA, l'acquisition d'une bineuse à maïs est cohérente. Elle leur permettra de diminuer d'environ 50% l'utilisation des produits phytosanitaires sur les cultures de printemps et l'effet binage obtenu permettra d'aérer le sol et de mieux valoriser la ressource eau (et notamment les eaux pluviales) dans le cadre de leur culture.

La remorque à fourrage permettra quant à elle un meilleur transport des balles d'enrubannage en assurant la protection du plastique d'enrubannage, essentielle à la bonne conservation des balles. Ce matériel permettra aux 10 adhérents concernés d'assurer une meilleure gestion de leur ressource en herbe et l'obtention d'un fourrage de qualité pour leurs animaux.

VIII.4. GIE agro éco transformation fermière [C4]

Plusieurs fermes engagées dans le GIEE agro éco transformation fermière (porté par le CIVAM BIO 53) ont demandé une aide compensatoire concernant l'achat d'une brosse à grain et trieur hélicoïdal. Les exploitants concernés seront en copropriété pour l'achat des deux matériels.

Nous retrouvons ainsi dans les producteurs des artisans boulangers déjà installés :

EARL Grande Goderie : Ferme paysanne à Saint-Ouën-des-Toits, avec une activité de boulange paysan et commercialisation en circuit court sur le territoire

Ronan Eon, à Argentré. Accompagné par la CIAP (Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne), a pu s'installer en tant que paysan boulanger après une reconversion professionnelle.

GAEC Arc en Ciel. Ce GAEC présente des activités agricoles diversifiées (vaches laitières, cochons, céréales...) proposées en circuit court au niveau local. Depuis 2018, ils ont mis en place un atelier de boulangerie pour permettre de produire un pain de qualité avec les céréales cultivées à la ferme en agriculture biologique.

Mélanie Sabin, récemment installée dans la région en tant que productrice, elle cultive le blé et le transforme en pain, vendu sur la ferme et en épicerie locale.

Régis David, paysan boulanger installé à Gorron. Il réalise également une activité maraîchère au sein de son exploitation agricole.

Nom de la structure	GIEE Agro éco transformation fermière
Localisation	Communes de Saint-Ouen des Toits, Argentré, Arquenay, Ballots et Goron
Membres concernés par le projet	
	EARL Grande Goderie, Saint-ouen-des-Toits
	Ronan Eon, Argentré
	GAEC Arc-en-Ciel, Arquenay
	Mélanie Sabin, Ballots
	Régis David, Gorron
Nombre d'adhérents	5 fermes
Date de la création	2020

Le GIEE est porté par le CIVAM BIO 53. Le projet concerne les 5 fermes citées ci-dessus, pour une SAU totale d'environ 250 hectares. Le projet est ainsi porté par 9 paysannes et paysans. Les fermes sont en agriculture biologique certifiée et présentent toutes une activité de boulange paysan (céréales, transformation blé meunier, fabrication de pain à la ferme). Le circuit de commercialisation utilisé est celui de circuits-courts sur le territoire mayennais.

Matériels	Prix achat HT	Adhérents concernés
Brosse à grain et trieur hélicoïdal	8 586 €	9 paysannes et paysans regroupés en 5 fermes
Coût total du projet	8 586 €	

Tableau 36 : Projet sollicité par la CUMA des Fouilloux

Le matériel concerné par la demande d'aide compensatoire est une brosse à grain et trieur hélicoïdal. Ce matériel permettrait une amélioration de la qualité des farines destinées à la panification fermière. Favorisant ainsi le développement de ferme boulangères investies dans le territoire mayennais notamment à travers leur engagement en circuits courts.

C'est achat a été réfléchi depuis plus d'un an. Néanmoins, les dates de récoltes approchantes, il devient essentiel pour ces producteurs d'investir maintenant dans le projet. L'achat sera donc réalisé en amont des commissions CDPENAF pour permettre le début de son utilisation dès cette récolte. **Le montant total est avancé par les paysans qui comptent sur la compensation agricole pour alléger les charges que représente cet achat sur leur exploitation (soit 1 717,20€/ferme).**

VIII.5. Synthèse des mesures de compensation et choix retenu par SAS Sofial

Les CUMA n'ont pas mentionné d'autres financements sur les projets d'achat de matériel. La société SAS Sofial a étudié les différents projets. Ils ont exprimé la volonté de vouloir financer en priorité les projets présentés en agriculture biologique. Ainsi plusieurs scénarios de compensations ont été envisagés et analysés. Celui qui est actuellement à l'étude par la SAS Sofial est le suivant :

Mesure	Nom du projet / porteur du projet	Besoins estimés (€)	Financement			Scénario et financement retenus par LELIEVRE IMMOBILIER
			(pourcentage des besoins)			
			Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	
C1	CUMA de Changé	Solde : 65 350		5 433 8%	3 466 5%	5 433 8%
C2	CUMA Rumin-Mix	Solde : 210 000		5 433 3%	11 137 5%	5 433 3%
C3	CUMA des Fouilloux	Solde : 32 000	16 300 51%	5 433 17%	1 697 5%	5 433 17%
C4	GIE Agro éco transformation fermière	Solde : 8 586	8 586 100%	8 586 100%	8 586 100%	8 586 100%
Montant total des compensation collective			24 886	24 886	24 886	24 886

Ce scénario permet un financement à 100% du projet porté par le GIE ainsi qu'une partie de chacun des autres projets des CUMA. Néanmoins, dans le cas où l'un des projets CUMA ne pourrait se réaliser, le montant qui devait lui être alloué sera alors réparti sur les projets restants. Le scénario ci-dessus peut venir à être modifié si la commission en exprime le besoin.

VIII.6. Suivi des mesures mises en place.

Le suivi des mesures compensatoires a été réfléchi entre les différentes parties prenantes. Il a été envisagé un suivi en deux parties :

- (i) La vérification des factures au moment de l'achat du matériel permettra de s'assurer qu'il correspond à celui sur lequel l'aide a été sollicitée.
- (ii) Une visite sur place à un an pour s'assurer de la présence et de l'état dudit matériel ainsi que la bonne utilisation de celui-ci par les agriculteurs identifiés ci-dessus.

Ces deux étapes aboutiront à la réalisation d'un livrable de quelques pages permettant d'attester ou non de la bonne réalisation des projets compensatoires. La réalisation de ces tâches a été confiée à notre bureau d'étude par la société S.A.S. SOFIAL (devis en annexe).

Bibliographies

Bases de données mobilisées

AGRESTE : statistique, l'évaluation et la prospective agricole (données régionales voire départementales)

DRIAAF : études des filières agricoles régionales et/ou départementales

ESANE : Élaboration de la Statistique Annuelle d'Entreprise. Dispositif multi sources élaboré par l'Insee sur les entreprises appartenant au système productif. Il s'appuie sur l'enquête Esa et les sources administratives BIC (bénéfices industriels et commerciaux), BNC (bénéfices non commerciaux), BA (bénéfices agricoles) et les DADS (Déclarations Annuelles de Données Sociales).

FranceAgriMer : Chiffres clés et conjectures des marchés des différentes filières agricoles

INAO : Institut national de l'origine et de la qualité pour la caractérisation des produits sous labels et des chiffres-clés des filières.

IPAMP : indice des prix d'achat des moyens de production agricole (calculé par l'Insee avec le concours du SSP). Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires : compte des industries et commercialisation des produits alimentaires

RICA (moyenne sur 5 ans) : Réseau d'information comptable agricole. Le Rica est une enquête réalisée dans les États membres de l'Union européenne selon des règles et des principes communs. Le Rica recueille des informations comptables et techniques auprès d'un échantillon d'exploitations représentatif des unités moyennes ou grandes selon la classification par la production brute standard pour la France métropolitaine.

Réseau des Chambres d'Agriculture : Bilan des conjonctures des filières agricoles et diagnostics agricoles locaux (lorsqu'ils existent)

Revues et ouvrages consultés :

5A - *REGLEMENT ECRIT_pluI (explication zones et dest)*. (s. d.). 149.

Agreste. (2010). *Recensement Agricole—Chiffres et analyses*. <https://agreste.agriculture.gouv.fr>

AGRESTE. (2011). *Premières tendances recensement agricole 2010, Pays de la Loire, Mayenne* (p. 4). Ministère de l'agriculture et de l'alimentation. http://46.29.123.56/IMG/pdf_D5311A01.pdf

AGRESTE. (2020). *Dossier territorial départemental, Pays de la Loire—Mayenne*. https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Essentiel_2020_02_Pres53_cle8aba3c.pdf

AGRESTE, & Ministère de l'agriculture et de l'alimentation. (2014). *Mémento de la statistique agricole, édition 2014, Pays de la Loire*. https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Memento2014_bd_cle85c1f6.pdf

- AGRESTE, & Ministère de l'agriculture et de l'alimentation. (2019). *Mémento de la statistique agricole, édition 2019, pays de la Loire*. https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/memento2019_WEB2_cle4681fe.pdf
- Arthuis, M. J., Bouvet, M. N., Charon, M. C., & Pilloton, M. É. (s. d.). *Charte agriculture et urbanisme mayenne*. 80.
- CA LAVAL. (s. d.-a). *IA - Diagnostic territorial, rapport de présentation* [Plan Local d'Urbanisme Intercommunal]. https://www.agglo-laval.fr/fileadmin/user_upload/245300330_rapport_1_20191216.pdf
- CA LAVAL. (s. d.-b). *ID - Evaluation environnementale, Rapport de présentation, Plan Local d'Urbanisme intercommunal*. https://www.agglo-laval.fr/fileadmin/user_upload/245300330_rapport_5_20191216.pdf
- CA LAVAL. (s. d.-c). *ID - Evaluation environnementales des secteurs OAP - Tome 1—Plan Local d'Urbanisme Intercommunal*. https://www.agglo-laval.fr/fileadmin/user_upload/245300330_rapport_6_20191216.pdf
- CA LAVAL. (s. d.-d). *Orientations d'aménagement et de programmation, OAP N°16, CHANGE Golf, Plan Local d'Urbanisme Intercommunal*. https://www.agglo-laval.fr/fileadmin/user_upload/Fusion_Change.pdf
- Chalbre d'agriculture Mayenne, Pôle Territoire, Transmission et installation. (2017). *Diagnostic agricole préalable au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal*. https://www.agglo-laval.fr/fileadmin/user_upload/1B-RP-DIAGNOSTIC_AGRICOLE_-_PLAN_LOCAL_D_URBANISME_INTERCOMMUNAL.pdf
- Chambre d'agriculture Pays de la Loire. (2016). *Etat des lieux des filières céréales, oléagineux, protéagineux en Pays de la Loire*. Economie et Prospective N°2016-3.
- Chambre d'agriculture Pays de la Loire. (2018). *La filière porcine en Pays de la Loire, chiffres clés 2017*. Economie et Prospective N°2018-1. https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/National/FAL_commun/publications/Pays_de_la_Loire/2018_la_filiere_porcine_en_PdL_chiffres_cles_2017.pdf
- Chambre d'agriculture Pays de la Loire. (2019). *La filière laitière en Pays de la Loire, Contexte et enjeux*. Economie et prospective N°2019-1. https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/National/FAL_commun/publications/Pays_de_la_Loire/2019_la_filiere_laitiere_en_PdL_contexte_enjeux_synthese.pdf
- Code de l'environnement. (2020). *Articles Annexe à l'article R122-2 (modifié par Décret n°2020-1169 du 24 septembre 2020)*. https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000042369329/

Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers. (s. d.). *Qu'est-ce que la compensation agricole collective des projets de travaux ou d'aménagements ?* Consulté 1 mars 2021, à l'adresse <https://www.mayenne.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-durable-urbanisme-construction-patrimoine/Gestion-de-l-espace/Commission-departementale-de-preservation-des-espaces-naturels-agricoles-et-forestiers-CDPENAF/Compensation-collective-agricole-des-projets-d-amenagement/Qu-est-ce-que-la-compensation-agricole-collective-des-projets-de-travaux-ou-d-amenagements>

Décret n° 2016-1190 du 31 août 2016 relatif à l'étude préalable et aux mesures de compensation prévues à l'article L. 112-1-3 du code rural et de la pêche maritime, 2016-1190 (2016).

Dispositions applicables aux zones à urbaniser, commune de Changé, modification simplifiée n°2 du PLU. (s. d.). https://www.lielievre-immobilier.com/sites/default/files/annonces/reglement_plu-720.pdf

DREAL des Pays-de-la-Loire. (2017). *Atlas de paysages des Pays-de-la-Loire, Unité paysagère N°5 : Les vallées du pays de Laval.* VU D'ICI - URBAN'ism - EMANENCE - ALTHIS - Aqualan. http://www.paysages.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/UP05-Les_vallees_du_Pays_de_Laval.pdf

DREAL Pays de la Loire, & en partenariat avec la DRAAF des pays de la Loire. (2015). *Occupation des sols, un nouvel outil pour quantifier l'occupation des sols en Pays de la Loire.* collection « OBSERVATION ET STATISTIQUE », n°337. http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/MePaout2015_syntheseConsommation_d_espaceV2.pdf

EVEN Conseil - SCoT de Laval et de Loiron. (2010). *Carte de synthèse de l'Etat Initial de l'Environnement, SCOT Pays de Laval et de Loiron* [Map]. <http://www.scot-laval-loiron.fr/images/cartes/synthese-etat-initial-environnement.pdf>

gouv Mayenne. (s. d.). *Les enjeux agricoles.* https://www.mayenne.gouv.fr/content/download/6446/41818/file/4_enjeux.pdf

Laval Agglo. (2018). *1B - Etat Initial de l'Environnement, Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.* https://www.agglo-laval.fr/fileadmin/user_upload/Site_internet_fusion_EIE.pdf

Laval Agglo. (2019, décembre 16). *Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)—Laval agglo—Laval Agglomération.* <https://www.agglo-laval.fr/lagglo-mon-territoire/politiques-publiques/amenagement-et-urbanisme/plan-local-durbanisme-intercommunal-plui>

- Laval Agglo, Pays de Loiron, & CITIDIA. (2013). *Diagnostic territorial, Schéma de Cohérence Territoriale*.
http://www.scot-laval-loiron.fr/images/le-scot/les-etapes-du-scot/DIAG_Arret.pdf
- Pays de Laval et de Loiron. (2014). *Document d'orientations et d'objectifs (DOO) intégrant le document d'aménagement commercial (DAC)* [Schéma de Cohérence territoriale]. http://www.scot-laval-loiron.fr/images/telechargement/elements-constitutifs-du-scot/DOO_APPROBATION.pdf
- Pays de Laval et de Loiron. (2018). *Document d'orientations et d'objectifs (DOO) intégrant le document d'aménagement commercial (DAC), modification n°1* (p. 136) [Schéma de Cohérence territoriale].
- Petites régions agricoles de la région Pays de la Loire*. (s. d.). geo.data.gouv.fr. Consulté 3 mars 2021, à l'adresse
<https://geo.data.gouv.fr/fr/datasets/662bf6f50316dba7e23f66491d39f52d764af517>
- Plat, E., Hewitt, T., Le Guern, C., collab. Imbault, M., & collab. Prôno E. (2010). *Cartographie de l'aléa retrait-gonflement des argiles dans le département de la Mayenne—Rapport final* (Rapport BRGM/RP-58896-FR; p. 136). <http://infoterre.brgm.fr/rapports/RP-58896-FR.pdf>
- Synthèse de l'Etat des lieux SAGE, n° PAGD (2013). http://www.sagemayenne.fr/wp-content/uploads/2015/02/Synthese_etat_lieux_SAGE.pdf
- SAGE Mayenne. (2021). *Géologie et hydrogéologie—SIGES Pays de la Loire*.
<http://sigespal.brgm.fr/spip.php?article93>
- Societe.com. (2021). *Societe.com : RCS, siret, siren, bilan, l'information gratuite sur les entreprises du Registre du Commerce des Sociétés (RNCS)*. <https://www.societe.com/>
- Terre-net. (2020). *Marché foncier Tous les prix 2019 des terres en Auvergne-Rhône-Alpes*. <https://www.terre-net.fr/actualite-agricole/economie-social/article/tous-les-prix-2019-des-terres-en-auvergne-rhone-alpes-202-170138.html>

Devis suivi des mesures compensatoires :



**SUIVI DU PROJET CONTENU DANS
L'Étude de compensation collective agricole
AMÉNAGEMENT D'UN LOTISSEMENT
«DOMAINE DU GOLF XIII »
SUR LA COMMUNE DE CHANGÉ (53)**



DEVIS DU 05/10/ 2021

PROPOSITION- MÉMOIRE TECHNIQUE

OCTOBRE 2021

METHODOLGIE ET DEROULEMENT DE LA MISSION

La proposition d'accompagnement :	4
La restitution.....	4
CHIFFRAGE.....	6



2



PC-CONSULT est une S.A.S basée en INDRE ET LOIRE à BOURGNEUF 37340 RILLE

Le gérant : CHARPENTIER Pascal (agriculteur de 1992 à 2017, sur une structure céréalière et truffière, en agriculture biologique et conventionnel, pratique de l'agriculture de conservation, stockage et structure de commercialisation de céréales)

PC-CONSULT :

Ce cabinet d'étude est une structure spécialisée dans le domaine agricole au sens large.

Son développement est le fruit conjugué d'une qualité d'expertise, (connaissance acquise dans le domaine agricole) et une confiance témoignée par les entreprises du secteur privé et porteurs de projets publics.

PC- CONSULT, dans le cadre de son développement, est accompagné par 4 ingénieures agronomes, chargée d'études.

Le cabinet réalise des études diverses, études préalables de compensation agricole collective, analyses du foncier agricole, méthodes de culture.

La complémentarité des compétences, permet de réaliser un travail particulièrement abouti. Les expériences acquises dans le domaine agricole permettent d'appréhender les différentes problématiques des filières, de démystifier l'environnement économique et technique des exploitations agricoles.

Coordonnées :

PC-CONSULT
PASCAL CHARPENTIER
BOURGNEUF 37340 RILLE
TEL : 06.08.35.75.52
COURRIEL : pc-consult@orange.fr



3

La proposition d'accompagnement :

La CDPENAF a donné son avis ou va le rendre prochainement. PC-CONSULT vous propose un suivi des projets agricoles proposés dans l'étude de compensation.

Plusieurs points de vérifications

- Nous ferons un point sur les investissements réalisés et vérifierons les factures pour que les matériels ou équipements achetés soient les mêmes évoquées dans l'étude.
- Nous vérifierons la présence physique du matériel (photos) et l'utilisation qui en est faite.

Cette vérification se fera à partir à N+1, N+1 étant le début des travaux.

La restitution

PC – CONSULT s'engage à présenter à SOFIAL (GROUPE LELIEVRE) à la DDT DE MAYENNE service de la CDPENAF le résultat du suivi et à justifier ainsi la qualité des Projets agricoles.

4



Conditions Générales de Vente Prestations de service

1. Champs d'application des Conditions Générales de Vente

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent de plein droit à tout service de la SASU PC-CONSULT. La vente est réputée conclue à la date d'acceptation de la commande par le Prestataire. Toute commande implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur toutes autres conditions, à l'exception de celles qui ont été acceptées expressément par le Vendeur. Le fait que le prestataire ne mette pas en œuvre l'une ou l'autre clause établie en sa faveur dans les présentes conditions, ne peut être interprété comme une renonciation de sa part à s'en prévaloir.

2. Commande

Toute commande, pour être prise en compte, doit être passée par écrit. L'acceptation de la commande par le Prestataire résulte de l'établissement et l'envoi de la facture. A compter de la date de la commande, elle est réputée ferme et définitive.

3. Prix

3.1 Prix

Les prix des services sont ceux détaillés dans les devis ou contrats, acceptés par le client. Ils peuvent être calculés au forfait, à l'heure ou à la journée. Ces prix sont fermes et définitifs pendant le délai indiqué au devis. Les prix proposés comprennent les rabais et ristournes que le prestataire serait amené à octroyer. Ils sont exprimés en monnaie légale et stipulés hors taxes.

3.2 Modalités de paiement

Le prix de vente est payable comme indiqué au devis. Les factures sont payables à 30 jours date de facture, minorées de l'acompte le cas échéant. Le paiement s'effectue par chèque ou par virement bancaire. Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé. En aucun cas, les paiements qui sont dus au Vendeur ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque réduction ou compensation sans accord écrit de la part du Prestataire. Tout paiement qui est fait au Prestataire s'impute sur les sommes dues quelle que soit la cause, en commençant par celles dont l'exigibilité est la plus ancienne. A défaut de tout paiement du prix à son échéance, le Vendeur pourra de plein droit résoudre la vente, trente jours après une mise en demeure restée sans effet, sans préjudice de tous dommages-intérêts susceptibles d'être demandés par le Vendeur. Conformément à l'article L441-5 du code de commerce, des pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement qui figure sur la facture. Leur taux est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne, majoré de 10 points. Il peut être moindre, sans toutefois être inférieur à trois fois le taux d'intérêt légal. Il s'applique sans qu'un rappel soit requis.

3.3 Facturation

Le Vendeur établira une facture en double exemplaire, dont l'un des exemplaires sera envoyé par courrier à l'Acheteur.

4. Réserve de propriété

Le Prestataire détient, sur l'ensemble des prestations effectuées au titre des présentes, l'intégralité des droits patrimoniaux et moraux de l'auteur. Par les présentes, le Prestataire cède au Client, sous réserve que celui-ci ait intégralement payé le prix et les frais visés à l'article 6 ci-dessus, la totalité des droits patrimoniaux sur lesdites prestations. En cas de non-paiement intégral du prix dans les délais convenus, le Client s'engage à restituer au Prestataire tous éléments et documents en sa possession relatifs aux prestations accomplies par le Prestataire, sur quelque support que ce soit, ainsi que les éventuelles copies qui auraient pu être faites. Le Client renonce à toute utilisation, sous quelque forme que ce soit, des travaux, études, réalisations et/ou développements effectués par le Prestataire au titre des présentes. En toute hypothèse, le Prestataire conserve la propriété des méthodes, du savoir-faire et des procédés qu'il aura développés ou mis en œuvre dans le cadre des présentes, et qu'il pourra librement utiliser pour d'autres projets au profit de tiers.

5. Conditions d'exécution des prestations

5.1 Obligations générales des parties

5.1.1 Le Client s'engage à apporter, en temps voulu, les données et les renseignements dont la communication est jugée utile par le Prestataire pour l'exécution du contrat. Les appareils, matériels, supports d'information que le Client fournit doivent satisfaire aux spécifications du Prestataire, préalablement portées à la connaissance du Client. Le Client met à disposition du Prestataire la logistique d'accueil requise pour l'exécution des prestations dans ses locaux.

5.1.2 Le Prestataire s'engage à fournir au Client un ensemble de compétences spécifiques en matière informatique, et en particulier des moyens humains qualifiés.

5.2 Désignation d'un responsable de mission et suivi des travaux Afin d'assurer les échanges d'informations et d'instructions techniques nécessaires à la réalisation des travaux, le Client et le Prestataire désignent tous deux un responsable de mission en vue de la coordination indispensable entre les deux parties.

5.3 Exécution des travaux

5.3.1 Les travaux sont exécutés par le personnel du Prestataire qui détermine la composition de l'équipe de travail, l'organisation des tâches et qui assure l'encadrement, la direction et le contrôle des salariés. Quelle que soit la durée du contrat, ceux-ci demeurent donc en toute circonstance placés sous l'autorité hiérarchique du Prestataire qui doit être en mesure d'établir que chacun d'entre eux est lié à lui par un contrat de travail conforme à la législation en vigueur.

5.3.2 Le Prestataire s'engage à respecter et à faire respecter par son personnel toutes les normes et procédures en vigueur chez le Client, notamment les dispositions de sécurité qui lui ont été communiquées, ainsi que les dispositions du règlement intérieur en vigueur sur son lieu d'intervention. Le Client s'engage à mettre à la disposition du Prestataire tous les documents, éléments d'information et moyens techniques nécessaires à la réalisation des travaux définis dans les conditions particulières. Le Prestataire s'engage à remplacer dans les meilleurs délais tout intervenant qui serait défaillant. Le Client s'engage à ne prendre aucune décision envers les collaborateurs du Prestataire sauf cas d'urgence rendu nécessaire par des problèmes d'hygiène et de sécurité. Pendant l'exécution des travaux, le Client demeure gardien de tous ses matériels et installations, y compris ceux mis à la disposition des collaborateurs du Prestataire. Le Client prend à sa charge l'assurance de tous risques et tous dommages directs ou indirects pouvant affecter l'ensemble desdits matériels et installations et déclare qu'il est et sera, pendant toute la durée des présentes, couvert par toutes polices d'assurance conformes aux usages en la matière, notamment au regard de sa responsabilité civile à l'égard des tiers.

6. Durée du contrat

Le contrat prend effet à la date de sa signature. La durée des prestations est précisée dans les conditions particulières. Si, à l'expiration de ce délai, les prestations objet du présent contrat n'étaient pas achevées, les Parties pourraient convenir de poursuivre l'exécution du contrat pour une durée et à des conditions financières arrêtées d'un commun accord.

7. Absence du personnel du prestataire

Le Client accepte expressément les absences du personnel du Prestataire dans les cas suivants : les cas de force majeure reconnus habituellement par la jurisprudence ; les cas prévus par la législation et réglementation du travail. Sont concernés notamment : les absences-maladie, les accidents du travail, les congés-maternité, la démission du salarié, les congés annuels, les congés de formation. Le Prestataire devra, dans toute la mesure du possible, continuer d'assurer la fourniture de la prestation. Les absences du personnel visées ci-dessus ne pourront en aucun cas entraîner la résiliation du présent contrat.

8. Responsabilité

Le Prestataire s'engage à apporter à l'exécution des prestations tous ses soins. La responsabilité du Prestataire ne pourra être engagée qu'en cas de faute de sa part. Dans la mesure où le Client démontrerait avoir subi un préjudice du fait d'une faute du Prestataire, celui-ci ne pourrait être obligé de réparer le dommage de quelque nature qu'il soit, que dans la double limite suivante : le coût de la facturation afférente à la phase des travaux en cause ; la couverture d'assurance responsabilité civile du prestataire. En aucun cas la responsabilité du Prestataire ne saurait être recherchée lorsqu'il y a : faute, négligence, omission ou défaillance du client ; force majeure, événements ou incidents indépendants de la volonté du Prestataire tels que grèves, troubles sociaux, calamités publiques incendies, faute, négligence ou omission d'un tiers sur lequel le Prestataire n'a aucun pouvoir de contrôle ou de surveillance.

9. Résiliation

En cas de manquement par l'une des parties à l'une de ses obligations au titre des présentes, non réparé dans un délai de trente jours à compter de la lettre recommandée avec accusé de réception notifiant les manquements et adressée par l'autre partie, cette dernière pourra faire valoir la résiliation du contrat sous réserve de tous dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre le cas échéant.

10. Confidentialité – références

Le Prestataire et le Client s'engagent, l'un et l'autre, à préserver le caractère strictement confidentiel de toutes informations et de tous documents internes obtenus ou échangés dans le cadre du contrat et de son exécution. Le Client doit plus particulièrement respecter le savoir-faire du Prestataire et le Prestataire doit considérer comme confidentielles toutes les informations transmises par le Client dans le cadre de l'exécution des présentes. Le Prestataire pourra librement faire figurer le nom du Client sur une liste de références.

11. Intégralité du contrat

Le présent contrat ainsi que les Conditions particulières exprime l'intégralité des obligations des parties, à l'exclusion de tous autres documents, contrats ou échanges de lettres antérieurs à la signature des Conditions particulières.

12. Réclamation

PC-CONSULT recherche une solution amiable à toute réclamation que le client aurait à lui présenter concernant l'exécution du contrat pourvu qu'elle ait fait l'objet d'une information écrite au moment de la réalisation des faits dommageables. PC-CONSULT recherche cette solution dans un délai maximal de 30 jours.

13. Prescription

Conformément à l'article 2254 du Code Civil les parties conviennent que les actions à l'encontre de PC-CONSULT se prescrivent dans un délai d'un an à compter de la réalisation des faits litigieux.

14. Loi applicable – Litiges

Le présent contrat est régi par le droit français. Toute contestation qui pourrait s'élever entre les parties sera de la compétence des Tribunaux de Tours, nonobstant la pluralité de défendeurs ou appe en garantie

Les modalités de règlements comme indiqué dans le cahier des charges :

- 100% au démarrage de l'étude :

Bon pour accord

LE 06/10/2021



CHARPENTIER Pascal
Bourgneuf
37340 RILLE
TEL : 06.08.35.75.52
Courriel : pc-consult@orange

SAS SOFIAL
1 rue Charles Fabry
72000 LE MANS
02 43 43 79 60
SAS au capital de 2 100 000 €
RCS Paris B 392 042 040

APE 7490 B - Capital 2 000 €
SIRET : 841 461 460 00013 RCS TOURS
Numéro TVA : FR35841461460

6

